

**Rapport annuel incluant les états financiers audités
au 31 décembre 2022**

SELECTION F

Fonds Commun de Placement à compartiments multiples

R.C.S. Luxembourg K30

Société de Gestion:
BLI-BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS
R.C.S. Luxembourg B 80 479

Les souscriptions ne peuvent être effectuées que sur base du prospectus comprenant le règlement de gestion et les fiches signalétiques de chacun des compartiments ainsi que sur base des documents d'informations clés ("DIC").

Le prospectus ne peut être distribué qu'accompagné du dernier rapport annuel et du dernier rapport semestriel, si celui-ci est plus récent que le rapport annuel.

SELECTION F

Sommaire

Organisation	2
Rapport de la Société de Gestion	5
Rapport du réviseur d'entreprises agréé	8
Etat globalisé du patrimoine	11
Etat globalisé des opérations et des autres variations de l'actif net	12
SELECTION F - EQUITIES	13
Etat du patrimoine.....	13
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net.....	14
Statistiques.....	15
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	16
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	17
SELECTION F - ALPHA PRIME	18
Etat du patrimoine.....	18
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net.....	19
Statistiques.....	20
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	21
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	23
SELECTION F - CAPEXPERT	24
Etat du patrimoine.....	24
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net.....	25
Statistiques.....	26
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	27
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	28
SELECTION F - ALPHA	29
Etat du patrimoine.....	29
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net.....	30
Statistiques.....	31
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	32
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	34
Notes aux états financiers	35
Informations supplémentaires (non-auditées)	57

SELECTION F

Organisation

Société de Gestion

BLI - BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS
Société Anonyme
16, Boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

Conseil d'Administration de la Société de Gestion

Président

Nicolas BUCK
Chief Executive Officer
AVANTERRA
Société Anonyme
33-39, Rue du Puits Romain
L-8070 BERTRANGE

Administrateurs

Michèle BIEL
Administrateur Directeur
BLI - BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS
Société Anonyme
16, Boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG
(jusqu'au 30 avril 2022)

Ruth BÜLTMANN
Administrateur indépendant
40, Rue d'Ernster
L-6977 OBERANVEN

Fernand GRULMS
Administrateur indépendant
2, Rue Nicolas Flener
L-8228 MAMER
(jusqu'au 30 avril 2022)

Gary JANAWAY
Chief Executive Officer
EUROPEAN FUND ADMINISTRATION
Société Anonyme
2, Rue d'Alsace
L-1122 LUXEMBOURG

Fanny NOSETTI - PERROT
Chief Executive Officer
BLI - BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS
Société Anonyme
16, Boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG
(à partir du 5 juillet 2022)

SELECTION F

Organisation (suite)

	<p>Guy WAGNER Chief Investment Officer BLI - BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS Société Anonyme 16, Boulevard Royal L-2449 LUXEMBOURG</p>
Dirigeants de la Société de Gestion	<p>Michèle BIEL Administrateur Directeur (jusqu'au 30 avril 2022)</p> <p>Georges ENGEL Directeur (jusqu'au 30 avril 2022)</p> <p>Dieter HEIN Directeur (jusqu'au 30 avril 2022)</p> <p>Cédric LENOBLE Chief Operating and Chief Financial Officer</p> <p>Fanny NOSETTI - PERROT Chief Executive Officer</p> <p>Nico THILL Deputy Chief Executive Officer (à partir du 1er mai 2022)</p> <p>Guy WAGNER Chief Investment Officer</p>
Dépositaire et Administration Centrale	<p>BANQUE DE LUXEMBOURG Société Anonyme 14, Boulevard Royal L-2449 LUXEMBOURG</p>
Sous-traitant de l'Administration Centrale	<p>EUROPEAN FUND ADMINISTRATION Société Anonyme 2, Rue d'Alsace L-1122 LUXEMBOURG</p>
Conseiller en Investissements	<p>CREDIT MUTUEL GESTION 60, Rue de la Victoire F-75009 PARIS</p>

SELECTION F

Organisation (suite)

Réviseur d'entreprises agréé

ERNST & YOUNG
Société Anonyme
35E, Avenue John F. Kennedy
L-1855 LUXEMBOURG

**Cabinet de révision agréé de
la Société de Gestion**

KPMG Luxembourg
Société anonyme
39, Avenue John F. Kennedy
L-1855 LUXEMBOURG

Distributeur Global

BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL
4 rue Frédéric Guillaume Raiffeisen
F-67000 STRASBOURG

SELECTION F

Rapport de la Société de Gestion

Après avoir enregistré une croissance fulgurante en 2021, la conjoncture mondiale a progressivement ralenti durant l'exercice écoulé. La fin des énormes mesures publiques de soutien d'ordre fiscal et monétaire mises en place face à l'éclatement de la pandémie début 2020 et la flambée des coûts énergétiques suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie ont réduit le pouvoir d'achat des consommateurs, pesant sur le niveau de la demande globale. Néanmoins, l'affaiblissement de la capacité de dépense des ménages n'a pas conduit à une récession en 2022. Aux Etats-Unis, la décroissance du PIB au cours des deux premiers trimestres résultait avant tout de facteurs quelque peu techniques, la consommation des ménages continuant à croître à un rythme modéré. Dans la zone euro, l'activité économique demeura étonnamment solide, malgré une facture énergétique particulièrement lourde vu la rupture des approvisionnements de gaz naturel en provenance de la Russie. En Chine, la politique de tolérance zéro à l'égard des nouvelles infections au coronavirus et le net affaiblissement du secteur immobilier suite à l'effondrement du géant de la construction China Evergrande ont pesé sur l'activité, mettant en péril les objectifs officiels de progression du PIB pour l'ensemble de l'année 2022. Au Japon, la conjoncture demeura plutôt robuste compte tenu du ralentissement de l'économie mondiale, la croissance nipponne dépendant principalement de l'évolution de la demande externe.

Malgré la décélération conjoncturelle, les taux d'inflation se sont continuellement détériorés en cours d'année. L'expansion fiscale et monétaire sans précédent durant la pandémie, les perturbations persistantes des chaînes d'approvisionnement depuis l'introduction des premières mesures de confinement et la flambée des prix énergétiques exacerbée par le conflit militaire en Ukraine ont propulsé l'inflation à de nouveaux sommets dans la plupart des régions. Aux Etats-Unis, l'inflation a atteint les niveaux les plus élevés depuis le début des années '80, au lendemain des deux chocs pétroliers des années '70. Dans la zone euro, l'inflation toucha la barre des 10% en septembre 2022, un record absolu depuis l'introduction de la monnaie unique. Suite à cette évolution, plusieurs banques centrales ont entamé un cycle de resserrement drastique, renversant le caractère très accommodant de leur politique monétaire des années antérieures. La Réserve fédérale américaine qui considérait, il y a un an à peine, la montée de l'inflation comme transitoire, a augmenté son principal taux directeur de 4% depuis le mois de mars, déclarant la lutte contre la hausse des prix comme sa priorité absolue. La Banque centrale européenne a entamé son cycle de resserrement monétaire avec un léger décalage, son taux de refinancement étant passé de 0% à 2,50% entre juillet et décembre 2022.

La hausse de l'inflation et le resserrement monétaire des banques centrales ont déclenché une remontée significative des rendements à échéance sur les marchés obligataires. Ainsi en 2022, le taux du bon du trésor US à 10 ans est passé de 1,51% à 3,87%, son niveau le plus élevé depuis avril 2010. Dans la zone euro, le taux de référence à 10 ans est passé de -0,18% à 2,58% en Allemagne, de 0,19% à 3,11% en France, de 0,56% à 3,65% en Espagne et de 1,17% à 4,70% en Italie. Ainsi, durant l'exercice écoulé, l'indice 'JP Morgan EMU Government Bond Index' a reculé de 17,9%, enregistrant de loin sa plus forte baisse sur une période glissante de 12 mois depuis l'introduction de la monnaie unique. Les obligations des entreprises, en moyenne de durée plus courte que les obligations d'Etat, ont enregistré à leur tour des réductions de valeur significatives durant l'exercice écoulé, leurs écarts de rendement par rapport aux emprunts souverains s'étant considérablement accrus au cours de la période sous revue.

Les marchés actions ont également faibli durant l'année. La tendance haussière des bourses qui avait débuté en avril 2020, au lendemain de la correction suscitée par l'émergence de Covid-19, s'est retournée début janvier, la plupart des indices s'affichant par la suite en baisse. Le renversement des politiques monétaires découlant de la détérioration significative des taux d'inflation fut le principal facteur à l'origine de la faiblesse des marchés actions dont la plupart se traitaient à des multiples de valorisation élevés suite à la forte hausse des cours de bourse post-covid. Ainsi, sur l'ensemble de l'exercice écoulé, l'indice MSCI World All Countries total return net en EUR a reculé de 13,0%, la baisse de l'indice exprimé en euros ayant été de plus largement atténuée par la force du dollar. Au niveau géographique, toutes les régions ont contribué au recul de l'indice phare des actions mondiales. Au niveau sectoriel, l'énergie sort du lot, enregistrant de loin la meilleure performance. Aux côtés de l'énergie, les services publics, suivis par la consommation de base ainsi que la santé ont également résisté alors que les services de communication, la consommation discrétionnaire et la technologie ont enregistré les baisses les plus importantes.

SELECTION F

Rapport d'activité du Conseil d'Administration de la Société de Gestion (suite)

Les marchés des changes se sont caractérisés par une volatilité élevée, la force du dollar (soutenu par le resserrement monétaire de la Réserve fédérale) et la faiblesse du yen (affecté par le maintien de la politique monétaire accommodante de la Banque du Japon) ayant été les faits le plus marquants. Ainsi, l'euro s'est déprécié de 5,8% contre le dollar et apprécié de 7,3% contre le yen. La monnaie européenne a également baissé face au franc suisse (-4,6%) mais progressé contre la livre sterling (+5,2%). Les métaux précieux ont quant à eux bien résisté à la remontée des taux d'intérêt. Exprimés en dollars, l'once d'or a reculé de 0,3% au cours de l'exercice écoulé, alors que l'once d'argent a enregistré une hausse de 2,8%.

Au sein des compartiments mixtes de SELECTION F, l'exposition nette aux actions a été considérablement réduite durant l'exercice à travers la vente de contrats futures sur indices afin de limiter l'impact d'une éventuelle faiblesse des cours boursiers suite aux tensions inflationnistes persistantes et à la remontée des taux d'intérêt. Au sein des poches actions l'allocation faite aux fonds privilégiant les sociétés de croissance a été réduite au fur et à mesure pour augmenter le poids alloué aux fonds de style value privilégiant les secteurs matérialisant les décotes les plus importantes. La pondération de la partie obligataire demeura faible, les niveaux de taux et de spreads en début d'exercice laissant peu de marge de sécurité en cas de resserrement monétaire par les banques centrales. En contrepartie de ce faible poids accordé aux actifs obligataires les allocations en stratégies alternatives sont restées significatives et ont permis de générer de la décorrélation et parfois de la performance positive. Un phénomène précieux au cours d'un exercice marqué par un phénomène assez rare de chute conjointe des marchés d'actions et d'obligations. Les positions de diversification en métaux précieux ont été maintenues à travers des entreprises aurifères ou des certificats investissant dans l'or ou l'argent physiques. Enfin les niveaux de liquidités en portefeuille ont été relevés afin de protéger au mieux le capital mais également d'être en position de saisir les opportunités qui se présenteraient lors des phases de turbulences.

Au sein du compartiment actions, le gérant a maintenu une exposition actions relativement faible autour de 85-90% afin de limiter l'impact d'une éventuelle faiblesse des cours boursiers suite aux tensions inflationnistes persistantes et à la remontée des taux d'intérêt. Comme dans les poches actions des compartiments mixtes le portefeuille a progressivement durant l'année allégé son exposition aux entreprises de croissance pour repondérer les actions de type value dont le comportement s'accommode en général mieux d'un environnement de taux plus élevés ainsi que certaines gestions naturellement défensives. Le fonds maintient aussi ses investissements de diversification dans les minières aurifères.

Au sein du compartiment CapExpert, les mouvements dans le portefeuille ont surtout eu lieu en deuxième partie d'année et ont eu pour but de modifier le positionnement pour s'adapter aux changements de l'environnement économique et financier, tout en restant dans les bornes de l'allocation. Les anticipations d'inflation sont devenues très volatiles avec l'effet des plans de relance du Covid, puis la guerre avec la Russie. Dans la poche actions, de la place a donc été faite pour les fonds Value ou Blend qui accordent plus d'attention aux valorisations, aux dépens des fonds croissance dont le style est plus sensible à une hausse de l'inflation. Dans la poche alternative, les fonds long/short utilisés pour amortir le biais de style croissance de la poche actions ont été remplacés par des fonds qui ont un biais de style limité et se concentrent sur la sélection de titres. Les fonds d'arbitrage de situations spéciales (fusions-acquisitions) ont été réduits car eux aussi sont un peu sensibles aux actions, en faveur de stratégies qui profitent de la volatilité comme les fonds de stratégie Global Macro et les fonds de suivi de tendance (CTA). Un deuxième changement qui a eu lieu dans la partie alternative est l'introduction de fonds dont la performance provient d'un rendement élevé. Il y avait déjà un fonds flexible d'obligations émergentes ; un fonds long short crédit a été rajouté qui a une exposition directionnelle réduite à 50% aux obligations High Yield, qui avaient elles aussi un rendement proche de 10% en milieu d'année. Enfin il y a des Cat Bonds, qui offrent un rendement proche de 10% et qui ont l'avantage de ne pas être corrélées à des facteurs économiques.

En dépit d'un sursaut au dernier trimestre, les perspectives sur les marchés boursiers restent plutôt défavorables. Historiquement, un environnement caractérisé par une remontée des taux d'intérêt et un ralentissement économique n'a guère été positif pour les cours des actions. Après la réduction des

SELECTION F

Rapport d'activité du Conseil d'Administration de la Société de Gestion (suite)

multiples de valorisation de nombreuses entreprises durant l'année 2022, une décélération de la croissance bénéficiaire, voire même un recul des bénéfices, pourraient maintenir les marchés boursiers sous pression. A plus long terme, les actions devraient toutefois rester la principale classe d'actifs permettant de maintenir le pouvoir d'achat du capital en termes réels.

Les perspectives sur les marchés obligataires s'avèrent particulièrement compliquées. D'un côté, la tendance baissière des prix des obligations pourrait se maintenir tant que les banques centrales augmenteront de façon drastique leurs taux directeurs. De l'autre côté, le ralentissement conjoncturel finira fort probablement par changer le comportement des autorités monétaires en cas de réduction des tensions inflationnistes et de la détérioration des marchés de l'emploi. Les marchés financiers ayant tendance à réagir en anticipation, les rendements à échéance sur les marchés obligataires pourraient se remettre à se détendre, pour autant que les investisseurs ne perdent pas confiance en la capacité de remboursement des Etats déjà surendettés ou des banques centrales à pouvoir financer ces derniers de manière perpétuelle.

Les cours des métaux précieux pourraient rester sous pression à court terme. Tant que les banques centrales persisteront dans leur lutte contre l'inflation, il semble irréaliste de penser que le cours de l'or puisse fortement monter. Néanmoins, le niveau élevé d'endettement dans l'économie mondiale ainsi que la fragilité du système financier plaident en faveur d'une reprise de la tendance haussière du cours de l'or sur un horizon à plus long terme.

Luxembourg, le 10/03/2023

BLI – Banque de Luxembourg Investments

Note : Les informations de ce rapport sont données à titre indicatif sur base d'informations historiques et ne sont pas indicatives des résultats futurs.

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Aux Porteurs de parts de
SELECTION F
16, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **SELECTION F** (le "Fonds") et de chacun de ses compartiments comprenant l'état du patrimoine et l'état du portefeuille-titres et autres actifs nets au 31 décembre 2022 ainsi que l'état des opérations et des autres variations de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière du Fonds et de chacun de ses compartiments au 31 décembre 2022, ainsi que du résultat de leurs opérations et des changements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISAs ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISAs ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants du Fonds conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration de la Société de Gestion. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

Rapport du réviseur d'entreprises agréé (suite)

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration de la Société de Gestion pour les états financiers

Le Conseil d'Administration de la Société de Gestion est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne que le Conseil d'Administration de la Société de Gestion considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration de la Société de Gestion qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds et de chacun de ses compartiments à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration de la Société de Gestion a l'intention de liquider le Fonds ou l'un de ses compartiments ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

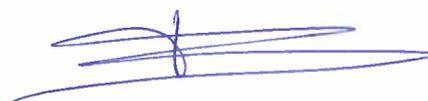
- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Rapport du réviseur d'entreprises agréé (suite)

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds ou l'un de ses compartiments à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Fonds ou l'un de ses compartiments à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé



Nadia Faber

Luxembourg, le 26 avril 2023

SELECTION F

Etat globalisé du patrimoine (en EUR) au 31 décembre 2022

Actif	
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	1.045.250.940,17
Dépôts de garantie sur futures	22.564.883,68
Avoirs bancaires	39.466.519,74
A recevoir sur émissions de parts	177.399,13
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	277.588,32
Intérêts bancaires à recevoir	1.820,99
Plus-values non réalisées sur futures	7.908.024,62
Plus-values non réalisées sur changes à terme	2.040.399,11
Facteur d'égalisation ("equalisation factor")	72.250,56
Autres créances	43.269,01
Total de l'actif	1.117.803.095,33
Exigible	
Dettes bancaires	168,64
Garantie en espèces reçue à rembourser	1.425.000,00
A payer sur rachats de parts	1.150.948,36
Frais à payer	3.604.477,10
Autres dettes	4.132.747,80
Total de l'exigible	10.313.341,90
Actif net à la fin de l'exercice	1.107.489.753,43

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

SELECTION F

Etat globalisé des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR) du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

Revenus	
Dividendes, nets	1.749.884,62
Intérêts sur obligations et autres titres, nets	185.755,37
Intérêts bancaires	293.072,81
"Equalisation"	447,96
Autres commissions reçues	1.133.260,12
Autres revenus	24.821,22
Total des revenus	3.387.242,10
Charges	
Commission de conseil	1.590.032,45
Commission de gestion	1.590.032,45
Commission de dépositaire	675.175,33
Frais bancaires et autres commissions	17.457,08
Frais sur transactions	220.001,61
Frais d'administration centrale	278.384,56
Frais professionnels	48.855,31
Autres frais d'administration	9.249.599,16
Taxe d'abonnement	269.854,81
Intérêts bancaires payés	532.928,71
"Equalisation"	10.977,68
Total des charges	14.483.299,15
Pertes nettes des investissements	-11.096.057,05
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)	
- sur portefeuille-titres	33.218.992,21
- sur futures	7.960.545,16
- sur changes à terme	-2.461.025,31
- sur devises	487.599,04
Résultat réalisé	28.110.054,05
Variation nette de la plus-/ (moins-) value non réalisée	
- sur portefeuille-titres	-93.868.769,36
- sur futures	9.006.301,57
- sur changes à terme	2.040.399,11
Résultat des opérations	-54.712.014,63
Emissions	396.681.684,12
Rachats	-108.990.447,36
Total des variations de l'actif net	232.979.222,13
Total de l'actif net au début de l'exercice	874.510.531,30
Total de l'actif net à la fin de l'exercice	1.107.489.753,43

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

SELECTION F - EQUITIES

Etat du patrimoine (en EUR)
au 31 décembre 2022

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	59.482.665,24
Dépôts de garantie sur futures	328.246,84
Avoirs bancaires	1.143.411,15
A recevoir sur émissions de parts	39.800,11
Intérêts bancaires à recevoir	52,81
Plus-values non réalisées sur futures	122.078,47
Total de l'actif	61.116.254,62

Exigible

A payer sur rachats de parts	11.986,90
Frais à payer	246.210,52
Autres dettes	71.960,79
Total de l'exigible	330.158,21
Actif net à la fin de l'exercice	60.786.096,41

Répartition des actifs nets par classe de part

Classe de part	Nombre de parts	Devise part	VNI par part en devise de la classe de part	Actifs nets par classe de part (en EUR)
C	25.436,321	EUR	2.389,74	60.786.096,41
				60.786.096,41

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

SELECTION F - EQUITIES

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)
du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

Revenus	
Intérêts bancaires	3.551,19
Autres commissions reçues	61.769,93
Total des revenus	65.321,12
Charges	
Commission de conseil	99.971,82
Commission de gestion	99.971,82
Commission de dépositaire	56.254,16
Frais bancaires et autres commissions	202,86
Frais sur transactions	7.639,45
Frais d'administration centrale	47.673,59
Frais professionnels	3.215,45
Autres frais d'administration	744.846,62
Taxe d'abonnement	6.461,02
Intérêts bancaires payés	10.340,88
Total des charges	1.076.577,67
Pertes nettes des investissements	-1.011.256,55
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)	
- sur portefeuille-titres	3.256.947,94
- sur futures	299.086,96
- sur devises	20.916,60
Résultat réalisé	2.565.694,95
Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée	
- sur portefeuille-titres	-13.308.419,95
- sur futures	122.078,47
Résultat des opérations	-10.620.646,53
Emissions	2.184.199,07
Rachats	-9.148.598,45
Total des variations de l'actif net	-17.585.045,91
Total de l'actif net au début de l'exercice	78.371.142,32
Total de l'actif net à la fin de l'exercice	60.786.096,41

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

SELECTION F - EQUITIES

Statistiques (en EUR)

au 31 décembre 2022

Total de l'actif net	Devise	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2022
	EUR	84.512.336,26	78.371.142,32	60.786.096,41

VNI par classe de part	Devise	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2022
C	EUR	2.424,47	2.778,55	2.389,74

Nombre de parts	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
C	28.205,819	863,702	-3.633,200	25.436,321

SELECTION F - EQUITIES

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR)
au 31 décembre 2022

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Fonds d'investissement ouverts					
Fonds d'investissement (OPCVM)					
EUR	16.400,13	ABNAMRO Fds Pzena US Equities C Cap	2.960.117,13	3.625.543,94	5,97
EUR	8.532,059	Bakersteel Global Fds SICAV Precious Metals I EUR Cap	1.265.376,29	1.460.688,50	2,40
EUR	789	BL American Small & Mid Caps BI EUR Hedged Cap	1.012.287,00	964.623,51	1,59
EUR	2.258,053	BL Equities Dividend BI Cap	1.905.410,19	2.376.194,33	3,91
EUR	1.714,131	BL Equities Europe BI Cap	1.585.848,91	1.880.401,71	3,09
EUR	225,101	CM-AM SICAV Europe Growth RC EUR Cap	1.344.501,09	1.623.867,36	2,67
EUR	35.239,639	CMAMEuGr RC Cap	1.017.772,45	1.143.878,68	1,88
EUR	7.033	DWS Invest Brazilian Equities I Cap	1.236.682,72	1.289.430,22	2,12
EUR	1.828,61	Eleva Ucits Fd European Selection I2 Cap	2.409.228,76	3.049.079,17	5,02
EUR	173.562,713	JPMorgan Fds Europe Strategic Value C (acc) EUR Cap	3.428.449,92	4.080.459,38	6,71
EUR	1.239,94	Kempen Intl Fds (Lux) Global Small Cap I Cap	2.584.031,82	2.915.582,52	4,80
EUR	13.152,09	Memnon Fd European I2 EUR Cap	3.429.218,74	3.742.295,69	6,16
EUR	4.635	Quaero Capital Fds (Lux) Argonaut Cap	1.526.769,00	1.407.742,20	2,32
EUR	9.129	Robeco Capital Gh Fds Eur QI Conservative Equity I EUR Cap	1.978.573,21	1.868.888,88	3,08
EUR	6.688	Robeco Capital Growth Fds QI US Conservative Equities I Cap	1.604.091,20	1.582.581,44	2,60
EUR	8.688,2	Schroder GAIA Egerton European Equity C Cap	1.297.442,48	1.880.908,42	3,09
EUR	7.857,568	Vontobel Fd US Equity HI (Hedged) Cap	2.556.066,87	2.782.914,86	4,58
			33.141.867,78	37.675.080,81	61,99
JPY	76.643,788	Coupland Cardiff Fds Plc Japan Alpha I Cap	969.854,42	1.015.648,46	1,67
JPY	18.218,33	Janus Henderson Horizon Fd Japanese Smaller Co I2 Cap	792.112,48	1.037.836,98	1,71
			1.761.966,90	2.053.485,44	3,38
USD	2.973,347	BL Equities America BI Cap	1.688.897,60	2.730.342,84	4,49
USD	63.656,693	Guardcap UCITS Fds Plc Global Equity I USD Cap	1.091.282,85	1.367.773,58	2,25
USD	1.288.289,563	Lindsell Train Global Fds PLC Equity C USD Cap	2.457.459,29	2.464.338,81	4,05
USD	113.113	Matthews Asia Fds Ex Japan Div Fd S Cap	1.559.504,30	1.303.377,11	2,14
USD	16.529,69	Schroder Intl Selection Fd Asian Total Return C Cap	2.489.712,32	5.086.071,56	8,37
USD	9.485,915	Vontobel Fd mtx Sustainable Em Mks Leaders I Cap	1.316.213,09	1.279.036,72	2,10
USD	3.482,595	Vontobel Fd US Equity I Cap	462.383,85	1.215.751,74	2,00
			11.065.453,30	15.446.692,36	25,40
			45.969.287,98	55.175.258,61	90,77
Total fonds d'investissement (OPCVM)					
Tracker funds (OPCVM)					
EUR	5.385	Amundi ETF MSCI Europe Hlth UCITS Dist	1.796.233,40	1.833.323,25	3,02
JPY	11.783	Amundi Index Solutions MSCI Japan DR Cap	2.612.918,56	2.474.083,38	4,07
			4.409.151,96	4.307.406,63	7,09
Total tracker funds (OPCVM)			50.378.439,94	59.482.665,24	97,86
Total portefeuille-titres					
Avoirs bancaires					
Avoirs bancaires à vue					
Total avoirs bancaires			1.143.411,15	1.143.411,15	1,88
Autres actifs/(passifs) nets				160.020,02	0,26
Total				60.786.096,41	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

SELECTION F - EQUITIES

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Fonds d'investissement	97,86 %
Total	<u>97,86 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Luxembourg	82,32 %
Irlande	7,97 %
France	7,57 %
Total	<u>97,86 %</u>

SELECTION F - ALPHA PRIME

Etat du patrimoine (en EUR)
au 31 décembre 2022

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	237.288.843,82
Dépôts de garantie sur futures	4.326.906,84
Avoirs bancaires	8.638.456,70
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	105.596,31
Intérêts bancaires à recevoir	404,38
Plus-values non réalisées sur futures	1.551.284,75
Plus-values non réalisées sur changes à terme	306.667,73
Facteur d'égalisation ("equalisation factor")	447,96
Total de l'actif	252.218.608,49

Exigible

Garantie en espèces reçue à rembourser	180.000,00
A payer sur rachats de parts	495.857,75
Frais à payer	852.455,41
Autres dettes	886.125,61
Total de l'exigible	2.414.438,77

Actif net à la fin de l'exercice 249.804.169,72

Répartition des actifs nets par classe de part

Classe de part	Nombre de parts	Devise part	VNI par part en devise de la classe de part	Actifs nets par classe de part (en EUR)
C	158.484,422	EUR	1.576,21	<u><u>249.804.169,72</u></u> <u><u>249.804.169,72</u></u>

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

SELECTION F - ALPHA PRIME

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

Revenus	
Dividendes, nets	272.594,62
Intérêts sur obligations et autres titres, nets	85.304,45
Intérêts bancaires	65.095,10
"Equalisation"	447,96
Autres commissions reçues	155.846,10
Autres revenus	7.329,75
Total des revenus	586.617,98
Charges	
Commission de conseil	386.921,31
Commission de gestion	386.921,31
Commission de dépositaire	167.717,95
Frais bancaires et autres commissions	2.755,47
Frais sur transactions	46.841,45
Frais d'administration centrale	82.577,22
Frais professionnels	12.080,24
Autres frais d'administration	2.338.155,87
Taxe d'abonnement	67.872,87
Intérêts bancaires payés	206.574,67
Total des charges	3.698.418,36
Pertes nettes des investissements	-3.111.800,38
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)	
- sur portefeuille-titres	7.037.649,71
- sur futures	2.376.902,21
- sur changes à terme	-460.811,96
- sur devises	122.234,63
Résultat réalisé	5.964.174,21
Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée	
- sur portefeuille-titres	-28.568.584,97
- sur futures	1.870.925,34
- sur changes à terme	306.667,73
Résultat des opérations	-20.426.817,69
Emissions	42.731.480,04
Rachats	-27.315.494,55
Total des variations de l'actif net	-5.010.832,20
Total de l'actif net au début de l'exercice	254.815.001,92
Total de l'actif net à la fin de l'exercice	249.804.169,72

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

SELECTION F - ALPHA PRIME

Statistiques (en EUR)

au 31 décembre 2022

Total de l'actif net	Devise	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2022
	EUR	189.965.907,56	254.815.001,92	249.804.169,72

VNI par classe de part	Devise	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2022
C	EUR	1.587,99	1.705,23	1.576,21

Nombre de parts	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
C	149.431,651	25.970,455	-16.917,684	158.484,422

SELECTION F - ALPHA PRIME

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR)
au 31 décembre 2022

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
<u>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</u>					
Certificats d'investissements					
EUR	24.181	Wisdom Tree Metal Sec Ltd Certif Phys Gold Perpetual	3.305.403,34	3.864.123,80	1,55
USD	137.661	iShares Physical Metals Plc Certif Silver Perpetual	2.797.668,68	2.956.303,67	1,18
Total certificats d'investissements			6.103.072,02	6.820.427,47	2,73
Obligations					
EUR	7.500.000	France 0.5% 144A 21/25.05.72	3.153.896,70	2.772.112,50	1,11
USD	5.000.000	opportunity SAS 3.4% 22/15.04.26	5.192.108,00	4.684.060,14	1,88
Total obligations			8.346.004,70	7.456.172,64	2,99
Obligations liées à une action ou à un indice sur actions					
EUR	3.250.000	Natixis Structured Iss SA 0% EMTN 22/22.09.23	3.250.000,00	3.260.400,00	1,31
Total obligations liées à une action ou à un indice sur actions			3.250.000,00	3.260.400,00	1,31
Fonds d'investissement ouverts					
Fonds d'investissement (OPCVM)					
EUR	26.144,46	ABNAMRO Fds Pzena US Equities C Cap	4.985.187,76	5.779.703,48	2,31
EUR	5.580,2	Assenagon Alpha Volatility Units I Dist	6.318.131,17	6.121.256,19	2,45
EUR	25.995,567	Bakersteel Global Fds SICAV Precious Metals I EUR Cap	3.192.454,71	4.450.441,07	1,78
EUR	3.064	BL American Small & Mid Caps BI EUR Hedged Cap	3.777.785,40	3.746.015,76	1,50
EUR	7.206,575	BL Equities Dividend BI Cap	6.454.202,65	7.583.623,00	3,04
EUR	6.858,355	BL Equities Europe BI Cap	7.018.308,67	7.523.615,44	3,01
EUR	606,856	CM-AM SICAV Europe Growth RC EUR Cap	3.781.156,15	4.377.828,84	1,75
EUR	372	CM-CIC Sicav Cash ISR RC Cap	19.029.501,51	19.062.340,20	7,63
EUR	115.079,239	CMAMEuGr RC Cap	3.268.210,80	3.735.472,10	1,50
EUR	57.574	Coremont InvFd Lanseeram Eur Eq Focus L/S I Cap	5.855.359,51	5.823.633,13	2,33
EUR	19.400	CORUM Butler Cred Strat ICAV Opp Fd A Cap	2.066.406,52	2.165.930,46	0,87
EUR	4.498,96	Eleva Ucits Fd European Selection I2 Cap	5.913.427,41	7.501.700,87	3,00
EUR	323.161	Franklin Templeton Alt Fds K2 Cat Bonds EB Dist	3.263.926,10	3.189.599,07	1,28
EUR	255.430,26	GAM Star Fd Plc Cat Bond Intl Cap	3.452.293,01	3.507.517,24	1,40
EUR	43.185,067	Gavekal UCITS Fd China Fixed Income EUR A Dist	6.657.908,52	7.639.006,50	3,06
EUR	2.679,26	Helium Fd Performance E EUR Cap	2.738.343,04	3.087.576,54	1,24
EUR	462.649,77	JPMorgan Fds Europe Strategic Value C (acc) EUR Cap	10.518.867,38	10.876.896,09	4,35
EUR	2.627,31	Kempen Intl Fds (Lux) Global Small Cap I Cap	6.002.606,98	6.177.830,46	2,47
EUR	36.490	Lazard GI Inv Fds Plc Convs Recovery EA Cap	3.619.645,69	3.609.058,05	1,44
EUR	41.140	Lazard GI Inv Fds Plc European Alternative EA EUR Cap	4.155.820,13	4.856.564,66	1,94
EUR	30.619	Lumyna Fds Sicav Bofa MLCX Com AI UCITS Fd B5 EUR Cap	5.344.683,30	5.755.759,62	2,30
EUR	22.228	Lumyna MW UCITS SICAV Mkt Neutral ESG TOPSB Cap	2.484.410,22	2.439.302,94	0,98
EUR	65.751,6134	Lumyna MW TOPS UCITS Fd Dist	6.569.714,80	6.629.498,47	2,65
EUR	19.306,092	Memnon Fd European I2 EUR Cap	5.363.559,58	5.493.355,42	2,20
EUR	45.882,3702	MontLake UCITS Platform ICAV Crabel Gemini Fd A Foun Poo Cap	5.091.135,43	5.133.792,17	2,06
EUR	82.524,233	Neuberger Berman Inv Fds Plc Ultra ST EUR Bd I EUR Cap	8.520.979,31	8.187.229,16	3,28
EUR	32.463,81	Schroder GAIA Egerton European Equity C Cap	6.073.544,57	7.028.090,23	2,81
EUR	525.745	TT Intl Fds Plc EUR Opp Long/Short B1 Cap	5.899.258,05	5.741.135,40	2,30
EUR	9.249,691	Vontobel Fd US Equity HI (Hedged) Cap	3.454.426,22	3.275.963,06	1,31
			160.871.254,59	170.499.735,62	68,24
JPY	143.580,214	Coupland Cardiff Fds Plc Japan Alpha I Cap	1.830.617,88	1.902.659,39	0,76
JPY	35.770,755	Janus Henderson Horizon Fd Japanese Smaller Co I2 Cap	1.660.098,33	2.037.739,58	0,82
			3.490.716,21	3.940.398,97	1,58

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

SELECTION F - ALPHA PRIME

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite)
au 31 décembre 2022

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
USD	5.382,659	BL Equities America BI Cap	3.460.847,57	4.942.747,84	1,98
USD	3.799.156,734	Lindsell Train Global Fds PLC Equity C USD Cap	7.273.541,68	7.267.317,57	2,91
USD	197.504	Matthews Asia Fds Ex Japan Div Fd S Cap	2.588.166,38	2.275.796,71	0,91
USD	615.069,978	Principal Global Inv Fds Finister Unc EM Fixed Income I2 Cap	5.798.133,17	6.528.690,23	2,61
USD	21.445,46	Schroder Intl Selection Fd Asian Total Return C Cap	4.890.813,18	6.598.620,08	2,64
USD	22.354,128	Vontobel Fd mtX Sustainable Em Mks Leaders I Cap	3.896.556,04	3.014.126,79	1,21
			<u>27.908.058,02</u>	<u>30.627.299,22</u>	<u>12,26</u>
Total fonds d'investissement (OPCVM)			<u>192.270.028,82</u>	<u>205.067.433,81</u>	<u>82,08</u>
Tracker funds (OPCVM)					
EUR	21.932	Amundi ETF MSCI Europe Hlth UCITS Dist	7.355.333,60	7.466.749,40	2,99
EUR	503.359	Tabula ICAV Haitong Asia Ex-Japan HY Corp EURH Dist	4.868.222,77	3.508.110,21	1,40
			<u>12.223.556,37</u>	<u>10.974.859,61</u>	<u>4,39</u>
JPY	17.667	Amundi Index Solutions MSCI Japan DR Cap	3.940.755,60	3.709.550,29	1,49
			<u>16.164.311,97</u>	<u>14.684.409,90</u>	<u>5,88</u>
Total tracker funds (OPCVM)			<u>16.164.311,97</u>	<u>14.684.409,90</u>	<u>5,88</u>
Total portefeuille-titres			<u>226.133.417,51</u>	<u>237.288.843,82</u>	<u>94,99</u>
Avoirs bancaires					
Avoirs bancaires à vue			8.638.456,70	8.638.456,70	3,46
Total avoirs bancaires			<u>8.638.456,70</u>	<u>8.638.456,70</u>	<u>3,46</u>
Autres actifs/(passifs) nets				3.876.869,20	1,55
Total				<u><u>249.804.169,72</u></u>	<u><u>100,00</u></u>

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

SELECTION F - ALPHA PRIME

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres
au 31 décembre 2022

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Fonds d'investissement	87,96 %
Finances	2,86 %
Biens de consommation durable	1,88 %
Matières premières	1,18 %
Pays et gouvernements	1,11 %
Total	<u>94,99 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Luxembourg	51,37 %
Irlande	25,21 %
France	16,86 %
Jersey	1,55 %
Total	<u>94,99 %</u>

SELECTION F - CAPEXPERT

Etat du patrimoine (en EUR)

au 31 décembre 2022

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	111.283.854,83
Avoirs bancaires	4.027.698,63
A recevoir sur émissions de parts	4.637,40
Intérêts bancaires à recevoir	185,39
Total de l'actif	<u>115.316.376,25</u>

Exigible

Dettes bancaires	35,99
A payer sur rachats de parts	99.154,98
Frais à payer	425.675,67
Total de l'exigible	<u>524.866,64</u>
Actif net à la fin de l'exercice	<u><u>114.791.509,61</u></u>

Répartition des actifs nets par classe de part

Classe de part	Nombre de parts	Devise part	VNI par part en devise de la classe de part	Actifs nets par classe de part (en EUR)
C	74.293,559	EUR	1.545,11	<u>114.791.509,61</u>
				<u><u>114.791.509,61</u></u>

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

SELECTION F - CAPEXPERT

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR) du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

Revenus	
Intérêts bancaires	9.814,84
Autres commissions reçues	174.408,18
Total des revenus	184.223,02
Charges	
Commission de conseil	184.532,00
Commission de gestion	184.532,00
Commission de dépositaire	96.545,87
Frais bancaires et autres commissions	887,86
Frais sur transactions	3.360,75
Frais d'administration centrale	47.958,67
Frais professionnels	5.850,76
Autres frais d'administration	1.243.916,92
Taxe d'abonnement	19.233,31
Intérêts bancaires payés	27.094,52
Total des charges	1.813.912,66
Pertes nettes des investissements	-1.629.689,64
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)	
- sur portefeuille-titres	11.148.236,92
- sur devises	-133.644,50
Résultat réalisé	9.384.902,78
Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée	
- sur portefeuille-titres	-21.358.083,43
Résultat des opérations	-11.973.180,65
Emissions	6.404.485,44
Rachats	-17.580.977,10
Total des variations de l'actif net	-23.149.672,31
Total de l'actif net au début de l'exercice	137.941.181,92
Total de l'actif net à la fin de l'exercice	114.791.509,61

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

SELECTION F - CAPEXPERT

Statistiques (en EUR)

au 31 décembre 2022

Total de l'actif net	Devise	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2022
	EUR	120.280.462,25	137.941.181,92	114.791.509,61

VNI par classe de part	Devise	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2022
C	EUR	1.545,10	1.695,38	1.545,11

Nombre de parts	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
C	81.362,847	4.021,560	-11.090,848	74.293,559

SELECTION F - CAPEXPERT

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR)
au 31 décembre 2022

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Fonds d'investissement ouverts					
Fonds d'investissement (OPCVM)					
EUR	5.210,549	Assenagon Alpha Volatility Units I Dist	5.944.959,84	5.715.763,83	4,98
EUR	22.089,802	Bakersteel Global Fds SICAV Precious Metals I EUR Cap	3.096.970,06	3.781.774,10	3,29
EUR	5.426,815	BL Equities Dividend BI Cap	4.027.810,00	5.710.745,96	4,97
EUR	3.160,77	BL Equities Europe BI Cap	2.849.385,09	3.467.364,69	3,02
EUR	479,359	CM-AM SICAV Europe Growth RC EUR Cap	2.707.537,35	3.458.071,86	3,01
EUR	125.411,89	CMAMEuGr RC Cap	3.481.325,79	4.070.869,95	3,55
EUR	22.831	Coremont InvFd Lanseeram Eur Eq Focus L/S I Cap	2.315.823,13	2.309.364,78	2,01
EUR	16.195,4103	CORUM Butler Cred Strat ICAV Opp Fd B EUR Cap	1.810.068,70	1.799.389,44	1,57
EUR	13.138,9692	DWS Invest CROCI Global Dividends TFC Cap	2.479.454,88	2.554.347,00	2,23
EUR	2.197	Eleva Leaders Small Mid Europe I Cap	3.250.856,96	3.441.095,19	3,00
EUR	231.037,995	Franklin Templeton Alt Fds K2 Electron Global EB PF H2 Cap	2.336.241,30	3.700.651,08	3,22
EUR	214.762,36	GAM Star Fd Plc Cat Bond Intl Cap	3.047.014,85	2.949.073,78	2,57
EUR	2.599,652	Helium Fd Performance E EUR Cap	2.586.372,93	2.995.836,37	2,61
EUR	2.650	Helium Fund SICAV Invest S EUR Cap	3.086.417,90	3.182.565,20	2,77
EUR	1.005,33	Kempen Intl Fds (Lux) Global Small Cap I Cap	1.647.935,68	2.363.922,91	2,06
EUR	182,570	Liontrust Global Fds Plc GF European Strategic Eq A4 EUR Cap	2.229.734,89	3.644.060,69	3,17
EUR	18.705	Lumyna Fds Sicav Bofa MLCX Com AI UCITS Fd B5 EUR Cap	3.287.996,66	3.516.165,90	3,06
EUR	35.764,894	Lumyna MW UCITS SICAV Systematic Alpha Fd B Cap	4.720.610,49	4.438.730,92	3,87
EUR	25.338,3945	Lyxor Inv Str Plc Epsilon Global Trend Fd Intl Cap	4.106.262,12	4.058.255,54	3,54
EUR	374,354	M&G (Lux) Investem Fds 1 Episode Macro TI Cap	4.669.144,71	4.728.802,29	4,12
EUR	10,169	Memnon Fd Eur Opp I2 Dist	1.077.914,00	1.061.745,29	0,92
EUR	4.547,193	Memnon Fd European I2 EUR Cap	1.199.276,68	1.293.858,30	1,13
EUR	29.397,5168	MontLake UCITS Platform ICAV Chelodina Fd Dist	3.111.514,58	3.240.067,89	2,82
EUR	630,000	Principal Global Inv Fds Finister Unc EM Fixed Income Cap	4.937.499,00	5.310.774,00	4,63
EUR	14,584	Quadrige Investors Igneo Fd I Cap	1.114.553,23	924.333,92	0,81
EUR	5,000	Quaero Capital Fds (Lux) Argonaut Cap	1.446.050,00	1.518.600,00	1,32
EUR	2.213,621,727	Ruffer SICAV Total Return Intl C Cap	3.129.748,88	3.719.769,95	3,24
			79.698.479,70	88.956.000,83	77,49
JPY	12,082	Man Fds Plc Japan Core Alpha Equity I JPY Cap	2.316.824,64	2.297.256,09	2,00
USD	2.348,569	BL American Small & Mid Caps BI Cap	3.757.146,73	4.598.240,46	4,01
USD	6,025	BL Equities Emerging Markets BI Cap	5.309.305,61	4.643.277,20	4,04
USD	280,248	Fidelity Fds Asia Pacific Opp I Cap	3.393.633,39	3.418.266,86	2,98
USD	186.864,9	Guardcap UCITS Fds Plc Global Equity I USD Cap	4.087.849,92	4.015.113,92	3,50
USD	2,643	Lumyna Marshal Wace UCITS SICAV Tops China A Shares Cap	467.877,41	457.916,31	0,40
USD	2.970,269,469	SkyUmbFd ARGA Em Mkts Eq A1 Cap	2.734.908,44	2.897.783,16	2,52
			19.750.721,50	20.030.597,91	17,45
		Total portefeuille-titres	101.766.025,84	111.283.854,83	96,94
Avoirs bancaires					
Avoirs bancaires à vue					
Avoirs bancaires à vue					
			4.027.698,63	4.027.698,63	3,51
		Total avoirs bancaires	4.027.698,63	4.027.698,63	3,51
		Dettes bancaires		-35,99	0,00
		Autres actifs/(passifs) nets		-520.007,86	-0,45
		Total		114.791.509,61	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

SELECTION F - CAPEXPERT

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Fonds d'investissement	96,94 %
Total	<u>96,94 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Luxembourg	64,06 %
Irlande	26,32 %
France	6,56 %
Total	<u>96,94 %</u>

SELECTION F - ALPHA

Etat du patrimoine (en EUR) au 31 décembre 2022

Actif	
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	637.195.576,28
Dépôts de garantie sur futures	17.909.730,00
Avoirs bancaires	25.656.953,26
A recevoir sur émissions de parts	132.961,62
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	171.992,01
Intérêts bancaires à recevoir	1.178,41
Plus-values non réalisées sur futures	6.234.661,40
Plus-values non réalisées sur changes à terme	1.733.731,38
Facteur d'égalisation ("equalisation factor")	71.802,60
Autres créances	43.269,01
Total de l'actif	<u>689.151.855,97</u>
Exigible	
Dettes bancaires	132,65
Garantie en espèces reçue à rembourser	1.245.000,00
A payer sur rachats de parts	543.948,73
Frais à payer	2.080.135,50
Autres dettes	3.174.661,40
Total de l'exigible	<u>7.043.878,28</u>
Actif net à la fin de l'exercice	<u><u>682.107.977,69</u></u>

Répartition des actifs nets par classe de part

Classe de part	Nombre de parts	Devise part	VNI par part en devise de la classe de part	Actifs nets par classe de part (en EUR)
C	473.784,435	EUR	1.439,70	<u>682.107.977,69</u> <u><u>682.107.977,69</u></u>

SELECTION F - ALPHA

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR) du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

Revenus	
Dividendes, nets	1.477.290,00
Intérêts sur obligations et autres titres, nets	100.450,92
Intérêts bancaires	214.611,68
Autres commissions reçues	741.235,91
Autres revenus	17.491,47
Total des revenus	2.551.079,98
Charges	
Commission de conseil	918.607,32
Commission de gestion	918.607,32
Commission de dépositaire	354.657,35
Frais bancaires et autres commissions	13.610,89
Frais sur transactions	162.159,96
Frais d'administration centrale	100.175,08
Frais professionnels	27.708,86
Autres frais d'administration	4.922.679,75
Taxe d'abonnement	176.287,61
Intérêts bancaires payés	288.918,64
"Equalisation"	10.977,68
Total des charges	7.894.390,46
Pertes nettes des investissements	-5.343.310,48
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)	
- sur portefeuille-titres	11.776.157,64
- sur futures	5.284.555,99
- sur changes à terme	-2.000.213,35
- sur devises	478.092,31
Résultat réalisé	10.195.282,11
Variation nette de la plus-/ (moins-) value non réalisée	
- sur portefeuille-titres	-30.633.681,01
- sur futures	7.013.297,76
- sur changes à terme	1.733.731,38
Résultat des opérations	-11.691.369,76
Emissions	345.361.519,57
Rachats	-54.945.377,26
Total des variations de l'actif net	278.724.772,55
Total de l'actif net au début de l'exercice	403.383.205,14
Total de l'actif net à la fin de l'exercice	682.107.977,69

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

SELECTION F - ALPHA

Statistiques (en EUR)

au 31 décembre 2022

Total de l'actif net	Devise	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2022
	EUR	315.837.652,24	403.383.205,14	682.107.977,69

VNI par classe de part	Devise	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2022
C	EUR	1.378,26	1.467,54	1.439,70

Nombre de parts	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
C	274.870,905	236.851,410	-37.937,880	473.784,435

SELECTION F - ALPHA

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR)
au 31 décembre 2022

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
<u>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</u>					
Certificats d'investissements					
USD	400.000	iSharesPhysical MetalsPlc Certif Silver Perpetual	8.052.424,28	8.590.097,90	1,26
Total certificats d'investissements			8.052.424,28	8.590.097,90	1,26
Obligations					
EUR	27.000.000	France 0.5% 144A 21/25.05.72	11.026.723,65	9.979.605,00	1,46
Total obligations			11.026.723,65	9.979.605,00	1,46
Obligations liées à une action ou à un indice sur actions					
EUR	7.000.000	NatixisStructured Iss SA 0% EMTN 22/22.09.23	7.000.000,00	7.022.400,00	1,03
Total obligations liées à une action ou à un indice sur actions			7.000.000,00	7.022.400,00	1,03
Fonds d'investissement ouverts					
Fonds d'investissement (OPCVM)					
EUR	30.000	Assenagon Alpha Volatility UnitsI Dist	33.714.308,53	32.908.800,00	4,82
EUR	131.000	BDL Rempart Europe C Cap	21.492.004,29	27.052.810,00	3,97
EUR	5.800	BL EquitiesEurope BI Cap	5.809.039,29	6.362.600,00	0,93
EUR	5.000	BL European Small & Mid CapsBI Cap	8.372.360,00	7.359.100,00	1,08
EUR	10.200	Boussard & Gavaudan SICAV Absolute Return Z EUR Cap	11.317.605,31	11.804.562,00	1,73
EUR	13.500	Cigogne UcitsM&A Arbitrage C2 EUR Cap	14.823.926,45	15.718.320,00	2,30
EUR	1.200	CM-CIC Sicav Cash ISR RC Cap	61.400.820,00	61.491.420,00	9,01
EUR	600.000	CMAMEuGr RC Cap	18.978.473,89	19.476.000,00	2,86
EUR	115.000	DWS Invest Brazilian EquitiesI Cap	20.267.793,01	21.084.100,00	3,09
EUR	1.310	Exane Fds 1 Overdrive A EUR Cap	17.438.288,93	20.170.449,90	2,96
EUR	950.000	Franklin Templeton Alt FdsK2 Cat BondsEB Dist	9.602.200,00	9.376.500,00	1,37
EUR	970.000	Franklin Templeton Alt FdsK2 Cat BondsEO Dist	9.845.400,00	9.535.100,00	1,40
EUR	900.000	GAM Star Fd Plc Cat Bond Istl Cap	12.326.105,28	12.358.620,00	1,81
EUR	86.000	GaveKal UCITS Fd ChinaFixed IncomeEUR A Dist	14.278.618,59	15.212.540,00	2,23
EUR	5.900	Kempen Intl Fds(Lux) Global Small Cap I Cap	12.709.691,24	13.873.201,00	2,03
EUR	130.000	Kirao MulticapsIC Cap	23.514.498,91	23.029.500,00	3,38
EUR	110.000	Lazard Gl Inv Fds Plc ConvsRecovery EA Cap	10.989.776,80	10.879.594,00	1,60
EUR	75.000	Lazard Gl Inv Fds Plc European Alternative EA EUR Cap	7.502.832,72	8.853.727,50	1,30
EUR	120.000	Lazard Gl Inv Fds Plc Rathmore Alternative S Cap	14.307.467,39	13.523.952,00	1,98
EUR	970.000	Liontrust Global FdsPlc GF European Strategic Eq A4 EUR Cap	14.584.587,22	19.361.006,00	2,84
EUR	200.000,198	Lumyna FdsSicav Bofa MLCX Com AI UCITS Fd B5 EUR Cap	32.528.860,40	37.596.037,22	5,51
EUR	138.506,0097	LumynaMWT OPSUCITS Fd Dist	13.839.127,81	13.965.062,34	2,05
EUR	13.300	M ConvertiblesIC Cap	7.246.918,87	6.964.545,00	1,02
EUR	53.000	Memnon Fd European I2 EUR Cap	14.796.010,00	15.080.620,00	2,21
EUR	42.000	Memnon Fd European Market Neutral S Cap	4.260.480,00	4.620.000,00	0,68
EUR	120.000	MontLake UCITS Platform ICAV Advent Global PartnersFd Cap	14.454.913,78	14.006.028,00	2,05
EUR	110.000	MontLake UCITS Platform ICAV AlphaQuest Fd Istl Foun EUR Cap	11.642.388,37	12.154.010,00	1,78
EUR	228.000	MontLake UCITS Platform ICAV Crabel Gemini Fd A Foun Poo Cap	25.509.192,17	25.510.988,40	3,74
EUR	42.500	Quaero Capital Fds(Lux) Argonaut Cap	13.375.003,00	12.908.100,00	1,89
EUR	4.800	Schroder GAIA Cat Bond IF Hedged EUR Cap	6.142.101,56	6.185.664,00	0,91
EUR	53.000	Schroder GAIA Egerton European Equity A Cap	7.182.839,54	10.553.360,00	1,55
EUR	22.000	Schroder GAIA Egerton European Equity C Cap	5.098.240,00	4.762.780,00	0,70
EUR	120.000	White Fleet IV SICAV DivasEurozone ValueI Cap	15.123.467,37	17.089.200,00	2,51
			514.475.340,72	540.828.297,36	79,29
JPY	27.500	BL EquitiesJapan BI Cap	17.568.509,74	17.068.532,90	2,50
JPY	75.000	Man Fds Plc Japan CoreAlpha Equity I JPY Cap	13.708.348,71	14.260.404,46	2,09

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

SELECTION F - ALPHA

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite)
au 31 décembre 2022

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
			31.276.858,45	31.328.937,36	4,59
NOK	117.000	Pareto SICAV Nordic Corp Bd B NOK Cap	12.580.349,48	14.699.278,66	2,16
Total fonds d'investissement (OPCVM)			558.332.548,65	586.856.513,38	86,04
Tracker funds (OPCVM)					
EUR	300.000	iShares II Plc EUR Corp Bd ESG UCITS ETF Cap	1.361.664,00	1.399.470,00	0,21
EUR	3.350.000	Tabula ICAV Haitong Asia Ex-Japan HY Corp EURH Dist	28.858.592,51	23.347.490,00	3,42
Total tracker funds (OPCVM)			30.220.256,51	24.746.960,00	3,63
Total portefeuille-titres			614.631.953,09	637.195.576,28	93,42
Avoirs bancaires					
Avoirs bancaires à vue			25.656.953,26	25.656.953,26	3,76
Total avoirs bancaires			25.656.953,26	25.656.953,26	3,76
Dettes bancaires				-132,65	0,00
Autres actifs/(passifs) nets				19.255.580,80	2,82
Total				682.107.977,69	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

SELECTION F - ALPHA

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2022

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Fonds d'investissement	89,67 %
Pays et gouvernements	1,46 %
Matières premières	1,26 %
Finances	1,03 %
Total	<u>93,42 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Luxembourg	45,41 %
Irlande	26,31 %
France	21,70 %
Total	<u>93,42 %</u>

SELECTION F

Notes aux états financiers

au 31 décembre 2022

Note 1 - Informations générales

SELECTION F est un Fonds Commun de Placement (ci-après "le Fonds") de droit luxembourgeois à compartiments multiples constitué conformément à la directive 2009/65/CE telle que modifiée. Le Fonds est soumis aux dispositions de la Partie I de la loi modifiée du 17 décembre 2010 concernant les Organismes de Placement Collectif. La directive 2014/91/UE du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 modifiant la directive 2009/65/CE a été transposée par la loi du 10 mai 2016 entrant en vigueur le 1er juin 2016 et modifiant la loi modifiée du 17 décembre 2010.

Le Fonds publie chaque année le 31 décembre un rapport annuel vérifié par le réviseur d'entreprises agréé et à la fin de chaque semestre, le 30 juin, un rapport semestriel non révisé. Ces rapports financiers contiennent entre autres des états financiers distincts établis pour chaque compartiment. La devise de globalisation est l'euro.

La Valeur Nette d'Inventaire, le prix d'émission ainsi que le prix de remboursement et de conversion de chaque classe de parts sont disponibles chaque jour ouvrable bancaire complet à Luxembourg au siège social de la Société de Gestion.

Les documents suivants sont tenus à disposition du public au siège social de la Société de Gestion:

- le prospectus du Fonds, comprenant le règlement de gestion et les fiches signalétiques,
- les Informations Clés du Fonds (également publiées sur le site www.bli.lu),
- les rapports financiers du Fonds.

Une copie des conventions conclues avec la Société de Gestion, le Dépositaire, le Gestionnaire et le Conseiller en Investissements peut être consultée sans frais au siège social de la Société de Gestion.

Note 2 - Principales méthodes comptables

a) Présentation des états financiers

Les états financiers du Fonds sont établis conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg relatives aux Organismes de Placement Collectif et aux principales méthodes comptables généralement admises au Luxembourg. Les états financiers du Fonds ont été préparés selon le principe de continuité d'exploitation.

b) Evaluation des actifs

Les actifs de chaque compartiment sont évalués selon les principes suivants :

- la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et des billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance et non encore touchés est constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être encaissée ; dans ce dernier cas, la valeur est déterminée en retranchant un tel montant que la Société de Gestion estime adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.
- La valeur de toutes valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et/ou instruments financiers dérivés qui sont cotés sur une bourse ou négociés sur tout autre marché réglementé, qui fonctionne de manière régulière, est reconnu et ouvert au public est déterminée suivant leur dernier cours disponible.
- Dans les cas où des investissements du Fonds sont cotés en bourse ou négociés sur un autre marché réglementé, qui fonctionne de manière régulière, est reconnu et ouvert au public et négociés par des teneurs de marché en dehors du marché boursier sur lequel les investissements sont cotés ou du marché sur lequel ils sont négociés, la Société de Gestion peut déterminer le marché principal pour les investissements en question qui sont dès lors évalués au dernier cours disponible sur ce marché.

SELECTION F

Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2022

- Les liquidités et instruments du marché monétaire peuvent être évalués à leur valeur nominale majorée d'un taux d'intérêt, ou sur la base du coût amorti. Tous les autres actifs peuvent, dès lors que cette méthode est praticable, être valorisés sur cette même base.
- La valeur des titres représentatifs de tout organisme de placement collectif ouvert (en ce compris des Compartiments Cibles du Fonds) est déterminée suivant la dernière valeur nette d'inventaire officielle par part ou suivant la dernière valeur nette d'inventaire estimative si cette dernière est plus récente que la valeur nette d'inventaire officielle, à condition que la Société de Gestion ait l'assurance que la méthode d'évaluation utilisée pour cette estimation est cohérente avec celle utilisée pour le calcul de la valeur nette d'inventaire officielle.
- Dans la mesure où
 - les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et/ou instruments financiers dérivés en portefeuille au Jour d'Evaluation ne sont cotées ou négociées ni à une bourse, ni sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public ou, pour des valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et/ou instruments financiers dérivés cotées et négociées en bourse ou à un tel autre marché mais pour lesquels le prix déterminé suivant le paragraphe 2 n'est pas, de l'avis de la Société de Gestion, représentatif de la valeur réelle de ces valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et/ou instruments financiers dérivés ou,
 - pour des instruments financiers dérivés traités de gré à gré et/ou de titres représentatifs d'organismes de placement collectif, le prix déterminé suivant le paragraphe 5 du Prospectus n'est pas, de l'avis de la Société de Gestion, représentatif de la valeur réelle de ces instruments financiers dérivés ou titres représentatifs d'organismes de placement collectif.

La Société de Gestion estime la valeur probable de réalisation avec prudence et bonne foi.

c) Coût d'acquisition des titres en portefeuille

Le coût d'acquisition des titres de chaque compartiment libellé en devises autres que la devise du compartiment est converti dans cette devise au cours de change en vigueur au jour de l'achat.

d) Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur portefeuille-titres

Les bénéfices et pertes réalisés sur portefeuille-titres sont calculés sur base du coût moyen d'acquisition et sont présentés nets sous l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

e) Revenus sur portefeuille-titres

Les dividendes sont enregistrés à la date de détachement de coupon ("ex-date"), nets de retenue à la source éventuelle.

Les revenus d'intérêts courus et échus sont enregistrés, nets de retenue à la source éventuelle.

f) Evaluation des contrats de futures

Les contrats de futures ouverts sont évalués à leur dernier cours de règlement ("*settlement price*") ou cours de clôture aux bourses de valeurs ou marchés réglementés. Les plus- ou moins-values nettes non réalisées des contrats ouverts sont présentées dans l'état du patrimoine. Les plus- ou moins-values nettes réalisées et la variation nette des plus- ou moins-values non réalisées sont présentées dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

SELECTION F

Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2022

g) Evaluation des contrats de change à terme

Les contrats de change à terme ouverts sont évalués aux cours de change à terme pour la période restante à partir de la date d'évaluation jusqu'à l'échéance des contrats. Les plus- ou moins-values nettes non réalisées des contrats ouverts sont présentées dans l'état du patrimoine. Les plus- ou moins-values nettes réalisées et la variation nette des plus- ou moins-values non réalisées sont présentées dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

h) Conversion des devises étrangères

Les avoirs bancaires, les autres actifs nets ainsi que la valeur d'évaluation des titres en portefeuille exprimés en d'autres devises que la devise de référence du compartiment sont convertis dans cette devise aux cours de change en vigueur à la date des états financiers. Les revenus et charges exprimés en d'autres devises que la devise de référence du compartiment sont convertis dans cette devise aux cours de change en vigueur à la date d'opération. Les bénéfices ou pertes net(te)s sur devises sont présentés dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

i) Etats financiers globalisés

Les états financiers globalisés du Fonds sont établis en Euro et sont égaux à la somme des rubriques correspondantes dans les états financiers de chaque compartiment.

j) Frais sur transactions

Les coûts de transaction, qui sont présentés sous la rubrique "Frais sur transaction" dans les charges de l'état des opérations et des autres variations de l'actif net sont principalement composés des frais de courtage supportés par le Fonds et des frais de liquidation de transactions payés au dépositaire ainsi que des frais en relation avec les transactions sur instruments financiers et dérivés.

k) Autres créances

La rubrique "Autres créances" figurant dans l'état du patrimoine comprennent les comptes de marge sur les contrats de futures reflétant les variations de marge quotidiennes.

Note 3 - Commission de gestion

La Société de Gestion a droit, à la fin de chaque trimestre, à une commission de gestion annuelle de 0,15% basée sur l'actif net moyen des compartiments durant le trimestre en question pour les services prestés à l'exception des services d'administration centrale pour lesquels une commission annuelle de 0,10% est basée sur l'actif net moyen des compartiments durant le trimestre en question avec un minimum ne dépassant pas EUR 32,000 par an.

Note 4 - Rétrocession des commissions de gestion

Les rétrocessions des commissions de gestion reçues par le Fonds et liées à ses investissements dans des OPCVM ou autres OPC sont présentées dans la rubrique "Autres commissions reçues" dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

SELECTION F

Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2022

Note 5 - Commission de conseil

En contrepartie de ses services, la Société de Gestion attribue au Conseiller en Investissements une commission de conseil définie comme suit :

Compartiments	Taux annuel
- SELECTION F - EQUITIES	0,15 % pour la classe C
- SELECTION F - ALPHA PRIME	0,15 % pour la classe C
- SELECTION F - CAPEXPERT	0,15 % pour la classe C
- SELECTION F - ALPHA	0,15 % pour la classe C

Cette commission est payable trimestriellement et basée sur l'actif net moyen du compartiment durant le trimestre en question. La commission de conseil est payée directement par le Fonds, en déduction du pourcentage de la commission de gestion telle que fixée dans le prospectus.

Note 6 - Commission de gestion des fonds cibles

Les compartiments bénéficient de rétrocessions sur la commission de gestion des fonds cibles.

La commission de gestion payée par les fonds cibles dans lesquels chaque compartiment investit s'élève à maximum 2,50 % p.a., calculée sur l'actif net investi dans le fonds cible.

Note 7 - Commission de distribution

Le Fonds attribue au Distributeur Global une commission de distribution aux taux suivants :

	Classe C
- SELECTION F - EQUITIES	1,10 % par an
- SELECTION F - ALPHA PRIME	0,90 % par an
- SELECTION F - CAPEXPERT	1,00 % par an
- SELECTION F - ALPHA	0,80 % par an

La commission de distribution est payée sur la totalité de l'actif net moyen du compartiment durant le trimestre en question directement par le Fonds, en déduction du pourcentage de la commission de gestion fixée dans le prospectus.

La rubrique "Autres frais d'administration" figurant dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net est principalement composée de frais de distribution.

Note 8 - Frais d'administration centrale

La rubrique "Frais d'administration centrale" figurant dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net est principalement composée des commissions d'agent administratif.

Note 9 - Taxe d'abonnement

Le Fonds est régi par les lois luxembourgeoises.

En vertu de la législation et des règlements actuellement en vigueur, le Fonds est soumis à une taxe d'abonnement au taux annuel de 0,05 % de l'actif net et calculée et payable par trimestre, sur base de l'actif net à la fin de chaque trimestre.

SELECTION F

Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2022

Conformément à l'article 175 a) de la loi modifiée du 17 décembre 2010, la partie des actifs nets investis en OPC déjà soumis à la taxe d'abonnement est exonérée de cette taxe.

Note 10 - Changements dans la composition du portefeuille-titres

Les changements dans la composition du portefeuille-titres au courant de la période de référence se référant au rapport sont disponibles sur simple demande sans frais auprès du siège social de la Société de Gestion.

Note 11 - Facteur d'égalisation

Les Fonds dans lesquels le Fonds investit appliquent couramment un "Facteur d'égalisation" au terme duquel le Fonds peut être contraint de payer un montant supérieur à la valeur de l'actif net, représentant sa part de la commission de performance courue dans la valeur de l'actif net. Le "Facteur d'égalisation" garantit que la commission de performance est seulement perçue sur les actions dont la valeur s'est appréciée et que tous les actionnaires sont susceptibles d'être redevables du même montant par action.

Note 12 - Contrats de change à terme

Au 31 décembre 2022, les compartiments ci-dessous sont engagés auprès de BANQUE DE LUXEMBOURG, LUXEMBOURG dans les contrats de change à terme suivants :

SELECTION F - ALPHA PRIME

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en EUR)
Contrats de change à terme					
JPY	750.000.000,00	EUR	5.266.428,99	27.03.2023	88.632,62
EUR	5.117.907,28	USD	5.500.000,00	26.06.2023	22.729,33
JPY	1.110.000.000,00	EUR	7.789.908,12	26.06.2023	195.305,78
					<u>306.667,73</u>

SELECTION F - ALPHA

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en EUR)
Contrats de change à terme					
EUR	3.048.182,62	USD	3.000.000,00	27.03.2023	255.419,63
JPY	800.000.000,00	EUR	5.478.793,85	27.03.2023	232.490,98
JPY	1.000.000.000,00	EUR	7.024.369,08	27.03.2023	115.726,93
EUR	16.749.514,73	USD	18.000.000,00	26.06.2023	74.386,90
JPY	6.000.000.000,00	EUR	42.107.611,43	26.06.2023	1.055.706,94
					<u>1.733.731,38</u>

Pour réduire le risque de contrepartie sur l'exposition en contrats de changes à terme,

- BANQUE DE LUXEMBOURG S.A. paie du collatéral en espèces si le résultat non réalisé est positif : le collatéral en espèces ainsi reçu est enregistré dans le poste "Avoirs bancaires" de l'Etat du Patrimoine. Le montant reçu et à rembourser à la BANQUE DE LUXEMBOURG S.A. est renseigné dans le poste "Garantie en espèces reçue à rembourser",

- BANQUE DE LUXEMBOURG S.A. reçoit du collatéral en espèces si le résultat non réalisé est négatif : le collatéral en espèces ainsi payé est débité du poste "Avoirs bancaires" de l'Etat du Patrimoine.

SELECTION F

Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2022

Note 13 - Contrats de futures

Au 31 décembre 2022, les compartiments sont engagés dans les contrats de futures suivants :

SELECTION F - EQUITIES

	Quantité	Dénomination	Devise	Exposition (en EUR)	Résultat non réalisé (en EUR)
Vente	70	Euro Stoxx 50 EUR (Price) Index FUT 03/23 EUX	EUR	-2.649.500,00	96.983,62
Vente	5	S&P 500 Index FUT 03/23 CME E-Mini	USD	-904.257,81	25.094,85
					<u>122.078,47</u>

SELECTION F - ALPHA PRIME

	Quantité	Dénomination	Devise	Exposition (en EUR)	Résultat non réalisé (en EUR)
Vente	700	Euro Stoxx 50 EUR (Price) Index FUT 03/23 EUX	EUR	-26.495.000,00	969.836,22
Vente	450	MSCI Europe NR EUR Index FUT 03/23 EUX	EUR	-12.055.500,00	355.594,86
Vente	45	S&P 500 Index FUT 03/23 CME E-Mini	USD	-8.138.320,30	225.853,67
					<u>1.551.284,75</u>

SELECTION F - ALPHA

	Quantité	Dénomination	Devise	Exposition (en EUR)	Résultat non réalisé (en EUR)
Vente	4.500	Euro Stoxx 50 EUR (Price) Index FUT 03/23 EUX	EUR	-170.325.000,00	6.234.661,40
					<u>6.234.661,40</u>

Note 14 - Evénements

En février 2022, certains pays (y inclus les Etats Unis, la Grande Bretagne et l'Union européenne) ont imposé des sanctions contre certains individus et entités russes à la suite de la reconnaissance officielle de la République populaire de Donetsk et la République Populaire de Lougansk par la Fédération de Russie. Des annonces de sanctions additionnelles ont été faites suite aux opérations militaires initiées par la Fédération de Russie contre l'Ukraine le 24 février 2022.

La situation, conjuguée aux turbulences croissantes dues aux fluctuations des prix des matières premières et des taux de change, a entraîné une incertitude sur le développement des économies mondiales. La Société de Gestion considère ces événements comme des événements ne donnant pas lieu à des ajustements. L'effet quantitatif, le cas échéant, ne peut être estimé pour le moment avec un degré de confiance suffisant.

Bien que ni la performance ni les opérations du Fonds, à la date du présent rapport, n'aient été significativement affectées par ce qui précède, la Société de Gestion continue de suivre l'évolution de la situation et son impact sur la situation financière et opérationnelle du Fonds.

SELECTION F

Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2022

Note 15 - Evénements subséquents

- a) Projet commun de fusion avec GESTION PRIVEE, fonds commun de placement.

Le conseil d'administration de BLI - BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS (le « Conseil »), agissant en sa qualité de société de gestion de GESTION PRIVEE (ci-après le « Fonds Absorbé ») et de SELECTION F (ci-après le « Fonds Absorbant », a décidé, en vertu des pouvoirs qui lui ont été attribués par le règlement de gestion du Fonds Absorbé et du Fonds Absorbant, de fusionner le compartiment GESTION PRIVEE – ALPHA du Fonds Absorbé dans le compartiment SELECTION F - ALPHA du Fonds Absorbant et le compartiment GESTION PRIVEE – ALPHA PRIME du Fonds Absorbé dans le compartiment SELECTION F - SMART EVOLUTION du Fonds Absorbant avec date d'effet au 5 juin 2023 (la « Date d'Effet »).

Compartiment(s) Absorbé(s)		Compartiment(s) Absorbant(s)
GESTION PRIVEE – ALPHA (Classe I: LU1825532630)	→	SELECTION F - ALPHA (Classe CM: LU2604188826)
GESTION PRIVEE – ALPHA PRIME (Classe I: LU1825532713)	→	SELECTION F - SMART EVOLUTION (Classe CM: LU2604188743)

Type de fusion et Compartiments concernés

Les Compartiments Absorbés seront fusionnés par absorption avec les Compartiments Absorbants correspondants (la « Fusion » ou collectivement les « Fusions ») selon les dispositions prévues par l'article 1 (20) a) de la Loi de 2010.

Les Fusions se feront par le transfert de l'ensemble de l'actif et du passif des Compartiments Absorbés aux Compartiments Absorbants correspondants, moyennant l'attribution aux porteurs de parts des Compartiments Absorbés respectifs, de parts des Compartiments Absorbants correspondants.

Suite à l'opération de Fusion, les Compartiments Absorbés cesseront d'exister et le fonds GESTION PRIVEE sera liquidé.

Contexte et motivation de la Fusion

Le Fonds Absorbé et le Fonds Absorbant ont été créés à l'initiative et pour les besoins de la même entité du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale en France, en l'occurrence l'entité CM–CIC Gestion, Paris. Alors que l'accès au Fonds Absorbé et à ses compartiments est limité aux investisseurs institutionnels au sens de l'article 174(2) de la Loi de 2010, l'accès au Fonds Absorbant et à ses compartiments n'est pas limité aux investisseurs institutionnels au sens de l'article 174(2) de la Loi de 2010. Dans la mesure où les Compartiments Absorbés et les Compartiments Absorbants présentent des caractéristiques similaires en termes d'objectif d'investissement, de politique d'investissement et d'horizon d'investissement, la décision a été prise de fusionner les Compartiments Absorbés dans les Compartiments Absorbants offrant à la fois des possibilités d'accès plus larges en termes de qualification des investisseurs. Le regroupement des Compartiments Absorbés et des Compartiments Absorbants au sein d'une même structure de fonds vise également à créer des économies d'échelle du fait de la suppression d'une structure de fonds à part entière (en l'occurrence le Fonds Absorbé) du fait de la Fusion.

Incidence prévue de la Fusion proposée sur les porteurs de parts

- du compartiment GESTION PRIVEE – ALPHA (Compartiment Absorbé) et du compartiment SELECTION F - ALPHA (Compartiment Absorbant) :

SELECTION F

Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2022

La Fusion n'aura pas d'impact sur les droits des porteurs de parts du Compartiment Absorbant. L'apport du Compartiment Absorbé au Compartiment Absorbant résultera en une augmentation de l'actif net pour le Compartiment Absorbant permettant la réalisation d'économies d'échelle grâce à une répartition plus large des charges.

La Fusion aura comme répercussion qu'à partir de la Date d'Effet telle que définie ci-dessous, les porteurs de parts du Compartiment Absorbé n'ayant pas demandé le rachat de leurs parts, deviendront porteurs de parts du Compartiment Absorbant.

Le Compartiment Absorbant diffère du Compartiment Absorbé en ce qui concerne les caractéristiques suivantes :

COMPARTIMENT ABSORBE GESTION PRIVÉE – ALPHA	COMPARTIMENT ABSORBANT SELECTION F - ALPHA
POLITIQUE DE PLACEMENT	
Horizon d'investissement : Supérieur à 4 ans.	Horizon d'investissement : Moyen terme.
SRRI : 4	« Identique au Compartiment Absorbé »
COMMISSIONS ET FRAIS A CHARGE DU COMPARTIMENT	
Commission de Gestion et Commission d'Administration Centrale : <u>Pour la classe de parts I :</u> 0,55% p.a. calculée et payable trimestriellement et basée sur l'actif net moyen du compartiment durant le trimestre en question pour les services prestés à l'exception des services d'administration centrale. + Max. 0,10% par an, payable trimestriellement et basée sur l'actif net moyen du compartiment durant le trimestre en question avec un minimum ne dépassant pas EUR 32.000 p.a. pour les services d'administration centrale. Commissions du Dépositaire (exclusion faite des frais de transactions et des frais de correspondants) : Maximum 0,08% p.a., calculée et payable trimestriellement et basée sur l'actif net du compartiment durant le trimestre en question avec un minimum ne dépassant pas EUR 10 000 p.a.	Commission de Gestion et Commission d'Administration Centrale : <u>Pour la classe de parts CM :</u> Maximum 0,35% p.a. calculée et payable trimestriellement et basée sur l'actif net moyen de la classe d'action concernée durant le trimestre en question pour les services prestés à l'exception des services d'administration centrale. + Max. 0,10% par an, payable trimestriellement et basée sur l'actif net moyen du compartiment durant le trimestre en question avec un minimum ne dépassant pas EUR 32.000 p.a. pour les services d'administration centrale. Commissions du Dépositaire (exclusion faite des frais de transactions et des frais de correspondants) : Maximum 0,10% p.a., calculée et payable trimestriellement et basée sur l'actif net du compartiment durant le trimestre en question avec un minimum ne dépassant pas EUR 15.000 p.a.
TAXE D'ABONNEMENT	
Dans la mesure où les classes de parts I s'adressent à l'attention exclusive d'investisseurs institutionnels au sens de l'article 174 (2) de la Loi de 2010, une taxe d'abonnement de 0,01% est applicable.	Dans la mesure où les classes de parts C et CM ne s'adressent pas à l'attention exclusive d'investisseurs institutionnels au sens de l'article 174 (2) de la Loi de 2010, une taxe d'abonnement de 0,05% est applicable.
PAYS DE COMMERCIALISATION	
Luxembourg, France	« Identique au Compartiment Absorbé »

- **du compartiment GESTION PRIVÉE – ALPHA PRIME (Compartiment Absorbé) et ceux du compartiment SELECTION F – SMART EVOLUTION (Compartiment Absorbant) :**

La Fusion n'aura pas d'impact sur les droits des porteurs de parts du Compartiment Absorbant. L'apport du Compartiment Absorbé au Compartiment Absorbant résultera en une augmentation de

SELECTION F

Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2022

l'actif net pour le Compartiment Absorbant permettant la réalisation d'économies d'échelle grâce à une répartition plus large des charges.

La Fusion aura comme répercussion qu'à partir de la Date d'Effet telle que définie ci-dessous, les porteurs de parts du Compartiment Absorbé n'ayant pas demandé le rachat de leurs parts, deviendront porteurs de parts du Compartiment Absorbant.

Le Compartiment Absorbant diffère du Compartiment Absorbé en ce qui concerne les caractéristiques suivantes :

COMPARTIMENT ABSORBÉ GESTION PRIVÉE – ALPHA PRIME	COMPARTIMENT ABSORBANT SELECTION F – SMART EVOLUTION
POLITIQUE DE PLACEMENT	
Objectif du compartiment : Rechercher une valorisation du capital à long terme tout en acceptant une volatilité modérée.	Objectif du compartiment : L'objectif de ce compartiment est l'appréciation du capital à long terme au travers d'un portefeuille diversifié, tout en maintenant un niveau de volatilité inférieur à celui des marchés d'actions La pondération associée aux marchés actions pourra varier entre 25% et 75% des actifs nets. L'accent est mis sur une diversification internationale des investissements et une flexibilité au niveau des thèmes et secteurs potentiellement présents au sein du compartiment.
Politique d'investissement : Ce compartiment mixte flexible est investi sans restriction géographique, sectorielle et monétaire, principalement en OPCVM et autres OPC. Les avoirs restants peuvent être investis en liquidités, en instruments du marché monétaire, en OPCVM et OPC monétaire ou en tout type de valeurs mobilières cotées ou négociées sur un marché réglementé. La pondération associée au marché actions pourra varier entre 20% et 70% des actifs nets. A des fins de couverture ou d'optimisation du portefeuille et sous respect des dispositions des chapitres 4 et 5 du Règlement de Gestion, le compartiment pourra investir en produits dérivés tels que des futures sur indices actions, changes à terme sur devises convertibles ou non, options traitées sur des marchés réglementés.	Politique d'investissement : Ce compartiment mixte flexible est investi sans restriction géographique, sectorielle et monétaire, principalement (c'est-à-dire à hauteur de minimum 51% de ses actifs nets) en OPCVM et autres OPC investissant dans différentes classes d'actifs, à savoir, en actions, obligations, instruments du marché monétaire ou dans d'autres valeurs mobilières conformément à l'article 41 (1) de la loi du 17 décembre 2010. Les avoirs restants, représentant jusqu'à 49% des actifs nets du compartiment, peuvent être investis en : <ul style="list-style-type: none">· instruments du marché monétaire (jusqu'à 25% des actifs nets du compartiment) ;· tous types de valeurs mobilières cotées ou négociées sur un marché réglementé (jusqu'à 25% des actifs nets du compartiment) ;· produits structurés (jusqu'à 15% des actifs nets du compartiment). En conformité avec l'article 41 (1) a – d) et 41 (2) a) de la loi de 2010 et de l'article 2 du Règlement Grand-Ducal du 8 février 2008 ainsi que du point 17 des recommandations CESR/07-044b, les produits structurés seront qualifiés comme valeurs mobilières. Les produits structurés sur métaux précieux seront exclusivement des Exchange Traded Commodities (« ETC ») sur métaux précieux pour autant que ces produits ne contiennent pas de dérivés imbriqués (selon l'article 10 des

SELECTION F

Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2022

<p>Le compartiment pourra investir dans des produits structurés qui seront qualifiés comme valeurs mobilières conformément aux points 4.1.a. - 4.1.d. ou conformément au point 4.2.a. du Règlement de Gestion et dont les sous-jacents peuvent être composés d'actions, d'obligations, de paniers d'obligations et/ou d'actions ou d'indices (p.ex. indices sur actions, obligations, matières premières, indices financiers, en taux d'intérêt, en taux de change ou en devises) et de paniers de produits boursiers éligibles en conformité avec l'article 41 (1) de la Loi de 2010.</p> <p>Si les produits structurés dans lequel le compartiment investit incluent des instruments dérivés, alors les produits dérivés doivent respecter les restrictions d'investissement reprises sous le point 5.10.b du Règlement de Gestion. En outre, les sous-jacents des instruments dérivés incorporés doivent être des actifs éligibles conformément au point 4.1. respectivement au point 4.2.a. du Règlement de Gestion.</p> <p>Etant donné que les actifs du compartiment sont sujets aux fluctuations du marché et aux risques inhérents à tout investissement en actions, la Société de Gestion ne peut garantir la réalisation de ses objectifs.</p>	<p>guidelines de la CESR/07-044 concernant les actifs éligibles pour les investissements des OPCVM) et qu'ils ne donnent pas lieu à une livraison physique du métal sous-jacent. Ces ETC pourront représenter jusqu'à 10% des actifs nets.</p> <p>A des fins de couverture ou d'optimisation du portefeuille et sous respect des dispositions des chapitres 4 et 5 du Règlement de Gestion, le compartiment pourra investir en produits dérivés tels que des futures sur indices actions, changes à terme sur devises convertibles ou non, options traitées sur des marchés réglementés.</p> <p>Le compartiment pourra investir dans des produits structurés qui seront qualifiés comme valeurs mobilières conformément aux points 4.1.a. - 4.1.d. ou conformément au point 4.2.a. du Règlement de Gestion et dont les sous-jacents peuvent être composés d'actions, d'obligations, de paniers d'obligations et/ou d'actions ou d'indices (p.ex. indices sur actions, obligations, matières premières, indices financiers, en taux d'intérêt, en taux de change ou en devises) et de paniers de produits boursiers éligibles en conformité avec l'article 41 (1) de la Loi de 2010.</p> <p>Si les produits structurés dans lequel le compartiment investit incluent des instruments dérivés, alors les produits dérivés doivent respecter les restrictions d'investissement reprises sous le point 5.10.b du Règlement de Gestion. En outre, les sous-jacents des instruments dérivés incorporés doivent être des actifs éligibles conformément au point 4.1. respectivement au point 4.2.a. du Règlement de Gestion. Etant donné que les actifs du compartiment sont sujets aux fluctuations du marché et aux risques inhérents à tout investissement en actions, la Société de Gestion ne peut garantir la réalisation de ses objectifs.</p>
Horizon d'investissement : Supérieur à 6 ans.	Horizon d'investissement : Moyen terme.
SRRI : 4	« Identique au Compartiment Absorbé »

SELECTION F

Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2022

FACTEURS ESG ET INTÉGRATION DES RISQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Le gestionnaire du compartiment tient compte des risques en matière de durabilité dans son processus d'investissement.

Afin d'évaluer le profil de durabilité des fonds ciblés par le compartiment, le gestionnaire analyse les stratégies en la matière de chacun d'entre eux.

Une notation interne est établie sur base de cette analyse. Cette notation est revue sur base annuelle permettant de comparer le profil de durabilité de chaque fonds retenu et de prendre des décisions d'investissement informées.

Les incidences des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité ne jouent pas un rôle déterminant dans le processus d'investissement du gestionnaire.

Les investisseurs sont invités à consulter le chapitre 19 du Prospectus concernant l'intégration des facteurs ESG et des risques en matière de durabilité.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Vous trouverez de plus amples informations sur le processus d'investissement du gestionnaire sur son site web : www.bli.lu.

En complément du chapitre 17 du prospectus, le gestionnaire intègre et promeut les facteurs de durabilité au sein de sa stratégie d'investissement en appliquant des données extra-financières dans la sélection des actifs du portefeuille. Le compartiment se catégorise comme un produit financier en accord avec l'article 8 de SFDR.

Afin d'évaluer le profil de durabilité des fonds ciblés par le compartiment, le gestionnaire dudit compartiment analyse les stratégies en la matière de chacun des fonds.

1. Investissement en fonds catégorisés sous l'article 8 / 9 SFDR

75% des investissements du portefeuille sont effectués en fonds catégorisés sous l'article 8 qui ciblent des investissements durables ou sous l'article 9 SFDR.

Chaque fonds de cette poche du portefeuille doit en complément de sa classification SFDR répondre à des critères stricts en termes de profil de durabilité.

Dans ce cadre, une notation ESG interne est établie pour chaque fonds analysé et composant cette poche. Cette notation prend notamment en compte différents critères tels que le process ESG ou ISR suivi par le gestionnaire du fonds ciblé, les objectifs d'impacts éventuels du fonds ciblé, la présence et/ou la qualité des rapports ESG/ISR en place pour le fonds ciblé et si le fonds ciblé possède un label reconnu en matière d'investissement socialement responsable.

Le gestionnaire du compartiment complètera ensuite son analyse des fonds ciblés par l'analyse des gestionnaires desdits fonds. Pour ces gestionnaire, une appréciation de l'intégration de l'investissement durable et responsable au sein de l'entité est effectuée par l'analyse des initiatives mises en œuvre par ledit gestionnaire en terme d'ISR. Le gestionnaire du compartiment analysera si le gestionnaire du fonds ciblé est signataire des UNPRI ou d'autres chartes d'investissement responsable, s'il a mis en place des politiques en matière d'ISR/ESG (politique RSE, politique ISR, politique d'engagement et de vote), si des ressources sont dédiés à l'ISR, ainsi que la proportion des encours du gestionnaire qui sont gérés en respect d'une politique ESG.

Le gestionnaire du compartiment sélectionnera les fonds dont la notation ESG interne est supérieure à un minimum défini.

SELECTION F

Notes aux états financiers (suite)
au 31 décembre 2022

	<p>Il s'assure de plus que le gestionnaire des fonds sélectionnés affiche un niveau d'intégration de l'investissement durable et responsable suffisant, par la complétude d'un nombre minimum d'initiatives en terme d'ISR.</p> <p>Cette notation et cette appréciation sont revues sur base annuelle permettant de comparer le profil de durabilité de chaque fonds retenu et de prendre des décisions d'investissement informées.</p> <p>Le gestionnaire attire l'attention de l'investisseur que les critères pris en compte pour la construction de la notation ESG interne et pour l'analyse des gestionnaires des fonds ciblés ne reflètent que la méthodologie suivie par le gestionnaire au moment de la rédaction du présent prospectus. Le gestionnaire se réserve donc la possibilité de faire évoluer ces critères à travers le temps et notamment au gré des évolutions de la pratique en la matière.</p> <p>2. Autres investissements</p> <p>Pour les autres investissements, les analyses du profil de durabilité desdits investissements ne jouent pas un rôle déterminant dans le processus d'investissement du gestionnaire.</p> <p>Le compartiment investira une partie de ses actifs nets dans des investissements durables tel que défini par le règlement SFDR.</p> <p>Bien que le compartiment n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il ciblera tout ou partie des objectifs définis au sein de l'article 9 du Règlement (UE) 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement (UE) 2019/2088 (ci-après la « Taxonomie de l'UE »).</p> <p>Bien que les investissements sous-jacents à ce produit financier ne ciblent pas activement les activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie de l'UE, le gestionnaire effectuera un suivi de ses investissements sous l'angle de la Taxonomie de l'UE. Ce suivi sera effectué sur base des données fournies par un prestataire de service externe et indépendant, complétée par les recherches internes du gestionnaire et les données publiées par les émetteurs (si disponible). La part minimale des investissements sous-jacents à ce produit financier qui ciblent les activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie de</p>
--	--

SELECTION F

Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2022

	<p>l'UE est à ce stade estimé à 0% de l'actif net du compartiment.</p> <p>Les investisseurs sont invités à consulter le chapitre 17 du Prospectus concernant l'intégration des facteurs ESG et des risques en matière de durabilité.</p> <p>Vous trouverez de plus amples informations sur le processus d'investissement responsable du gestionnaire sur son site web : banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement dans l'onglet « Investissement responsable ».</p>
--	---

COMMISSIONS ET FRAIS A CHARGE DU COMPARTIMENT

<p>Commission de Gestion et Commission d'Administration Centrale :</p> <p><u>Pour la classe de parts I :</u></p> <p>0,65% p.a. calculée et payable trimestriellement et basée sur l'actif net moyen du compartiment durant le trimestre en question pour les services prestés à l'exception des services d'administration centrale.</p> <p>+</p> <p>Max 0,10% p.a. payable trimestriellement et basée sur l'actif net moyen du compartiment durant le trimestre en question avec un minimum ne dépassant pas EUR 32.000 p.a. pour les services d'administration centrale</p> <p>Commissions du Dépositaire (exclusion faite des frais de transactions et des frais de correspondants) : Maximum 0,08% p.a., calculée et payable trimestriellement et basée sur l'actif net du compartiment durant le trimestre en question avec un minimum ne dépassant pas EUR 10 000 p.a.</p>	<p>Commission de Gestion et Commission d'Administration Centrale :</p> <p><u>Pour la classe de parts CM :</u></p> <p>Maximum 0,45% p.a. calculée et payable trimestriellement et basée sur l'actif net moyen de la classe d'action concernée durant le trimestre en question pour les services prestés à l'exception des services d'administration centrale.</p> <p>+</p> <p>Max 0,10% par an payable trimestriellement et basée sur l'actif net moyen du compartiment durant le trimestre en question avec un minimum ne dépassant pas EUR 32.000 p.a. pour les services d'administration centrale</p> <p>Commissions du Dépositaire (exclusion faite des frais de transactions et des frais de correspondants) : Maximum 0,10% p.a., calculée et payable trimestriellement et basée sur l'actif net du compartiment durant le trimestre en question avec un minimum ne dépassant pas EUR 15.000 p.a.</p>
---	--

TAXE D'ABONNEMENT

<p>Dans la mesure où les classes de parts I s'adressent à l'attention exclusive d'investisseurs institutionnels au sens de l'article 174 (2) de la Loi de 2010, une taxe d'abonnement de 0,01% est applicable.</p>	<p>Dans la mesure où les classes de parts CM s'adressent à l'attention</p> <p>i. d'investisseurs institutionnels au sens de l'article 174 (2) de la Loi de 2010 ou</p> <p>ii. d'investisseurs qui se qualifient comme établissement de crédit ou entreprise d'investissement</p> <p>une taxe d'abonnement de 0,05% est applicable.</p>
--	--

PAYS DE COMMERCIALISATION

Luxembourg, France	« Identique au Compartiment Absorbé »
--------------------	---------------------------------------

Afin de permettre aux porteurs de parts des Compartiments Absorbés d'avoir une vue globale sur toutes les caractéristiques des Compartiments Absorbants correspondants, ils sont invités à prendre connaissance du prospectus du Fonds Absorbant mis à jour ainsi que du document d'information clé pour

SELECTION F

Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2022

l'investisseur des Compartiments Absorbants qui est disponible sur demande et sans frais au siège social du Fonds Absorbant.

Les porteurs de parts des Compartiments Absorbés sont également invités à consulter leur conseiller professionnel au sujet des conséquences potentielles des Fusions respectives sur leur régime fiscal spécifique.

Critères adoptés pour l'évaluation de l'actif et du passif aux dates de calcul des ratios d'échange

Aux fins du calcul du ratio d'échange, l'actif et le passif du Compartiment Absorbé et du Compartiment Absorbant seront évalués suivant les dispositions du prospectus et des règlements de gestion en vigueur.

BLI - BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS prend en charge les frais spécifiques liés à la préparation et l'implémentation de la Fusion.

Le réviseur d'entreprises agréé ERNST & YOUNG, a été mandaté par le Conseil afin de valider les critères adoptés pour l'évaluation de l'actif et du passif des Compartiments Absorbés et des Compartiments Absorbants correspondants aux dates du calcul des ratios d'échange, les méthodes de calcul des ratios d'échange et les ratios d'échange ainsi déterminés pour les Fusions respectives.

Une copie des rapports du réviseur sera conservée au siège social de la société de gestion du Fonds Absorbant et sera disponible sur demande et sans frais pour les porteurs de parts des Compartiments Absorbés et des Compartiments Absorbants.

Méthodes de calcul des ratios d'échange

Pour la fusion du compartiment GESTION PRIVÉE – ALPHA dans le compartiment SELECTION F – ALPHA

Le rapport d'échange des parts du Compartiment Absorbé pour des parts du Compartiment Absorbant sera déterminé sur base des valeurs nettes d'inventaire des classes de parts du Compartiment Absorbant et du Compartiment Absorbé datées du 5 juin 2023.

Pour la fusion du Compartiment Absorbé dans le Compartiment Absorbant, l'échange des parts se fera sur base de la valeur nette d'inventaire de la classe de parts « I » du Compartiment Absorbé et le prix initial de EUR 100 de la classe de parts « CM » du Compartiment Absorbant. Le rapport d'échange sera déterminé avec cinq décimales.

Sachant que la devise de référence du Compartiment Absorbé est la même que celle du Compartiment Absorbant (EUR), aucun taux de change entre les devises de référence respectives du Compartiment Absorbé et du Compartiment Absorbant ne devra être appliqué. De même, les valeurs nettes d'inventaires des classes de parts du Compartiment Absorbé et des classes de parts respectives du Compartiment Absorbant sont déterminées dans la même devise de référence. Ainsi, aucun taux de change ne devra être appliqué.

La valeur nette d'inventaire du Compartiment Absorbé et du Compartiment Absorbant sont déterminées et calculées chaque jour ouvrable bancaire complet à Luxembourg en utilisant les derniers cours de clôture disponibles. Les actifs nets du Compartiment Absorbé et du Compartiment Absorbant sont évalués selon la méthode d'évaluation retenue dans le dernier prospectus et le règlement de gestion, tels que visés par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF ») à la date du 21 décembre 2021 (Compartiment Absorbé) et 27 avril 2023 (Compartiment Absorbant). La dernière valeur nette d'inventaire du Compartiment Absorbé sera celle datée du 2 juin 2023.

SELECTION F

Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2022

Pour la fusion du compartiment GESTION PRIVÉE – ALPHA PRIME dans le compartiment SELECTION F – SMART EVOLUTION

Le rapport d'échange des parts du Compartiment Absorbé pour des parts du Compartiment Absorbant sera déterminé sur base des valeurs nettes d'inventaire des classes de parts du Compartiment Absorbant et du Compartiment Absorbé datées du 5 juin 2023.

Pour la fusion du Compartiment Absorbé dans le Compartiment Absorbant, l'échange des parts se fera sur base de la valeur nette d'inventaire de la classe de parts « I » du Compartiment Absorbé et le prix initial de EUR 100 de la classe de parts « CM » du Compartiment Absorbant. Le rapport d'échange sera déterminé avec cinq décimales.

Sachant que la devise de référence du Compartiment Absorbé est la même que celle du Compartiment Absorbant (EUR), aucun taux de change entre les devises de référence respectives du Compartiment Absorbé et du Compartiment Absorbant ne devra être appliqué. De même, les valeurs nettes d'inventaires des classes de parts du Compartiment Absorbé et des classes de parts respectives du Compartiment Absorbant sont déterminées dans la même devise de référence. Ainsi, aucun taux de change ne devra être appliqué.

La valeur nette d'inventaire du Compartiment Absorbé et du Compartiment Absorbant sont déterminées et calculées chaque jour ouvrable bancaire complet à Luxembourg en utilisant les derniers cours de clôture disponibles. Les actifs nets du Compartiment Absorbé et du Compartiment Absorbant sont évalués selon la méthode d'évaluation retenue dans le dernier prospectus et le règlement de gestion, tels que visés par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF ») à la date du 21 décembre 2021 (Compartiment Absorbé) et 27 avril 2023 (Compartiment Absorbant). La dernière valeur nette d'inventaire du Compartiment Absorbé sera celle datée du 2 juin 2023.

Règles applicables au transfert d'actifs et à l'échange des parts

A la Date d'Effet, l'actif et le passif des Compartiments Absorbés, tels qu'ils existent à la Date d'Effet, seront transférés de plein droit aux Compartiments Absorbants.

Pour la fusion du compartiment GESTION PRIVÉE – ALPHA dans le compartiment SELECTION F – ALPHA, la société de gestion n'a pas l'intention de procéder à un ajustement du portefeuille du Compartiment Absorbé dans le contexte de la fusion. Pour la fusion du compartiment GESTION PRIVÉE – ALPHA PRIME dans le compartiment SELECTION F – SMART EVOLUTION, le cas échéant, l'ajustement du portefeuille du Compartiment Absorbé sera effectué avant la fusion.

Les revenus à recevoir comptabilisés pour les Compartiments Absorbés seront alloués aux Compartiments Absorbants correspondants. Les revenus à recevoir des Compartiments Absorbants seront maintenus inchangés.

Les porteurs de parts des Compartiments Absorbés se verront attribuer des parts des Compartiments Absorbants nouvellement émises pour une valeur équivalente à la valeur des parts détenues par ces porteurs de parts dans les Compartiments Absorbés, laquelle est déterminée sur base de la valeur nette d'inventaire par action datée du 5 juin 2023.

Simultanément, les classes de parts émises par les Compartiments Absorbés seront annulées.

Suite à l'opération de Fusion, les Compartiments Absorbés cesseront alors d'exister et le fonds GESTION PRIVEE sera liquidé

Aucune commission de souscription ne sera prélevée au sein des Compartiments Absorbants respectifs en raison de la Fusion

SELECTION F

Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2022

Autres informations

A partir du 26 avril 2023, les ordres de souscription ou de conversion vers les Compartiments Absorbés respectifs ne seront plus acceptés.

Les porteurs de parts des Compartiments Absorbés qui ne souhaiteraient pas participer à la Fusion peuvent demander le rachat de leurs parts sans application d'un droit de sortie du 26 avril 2023 – 29 mai 2023 avant midi à Luxembourg. Les demandes de rachat ou de conversion ne seront plus acceptées à partir de la date du 29 mai 2023 à midi. A la Date d'Effet, les porteurs de parts des Compartiments Absorbés qui n'ont pas demandé le rachat ou la conversion de leurs parts recevront les parts correspondantes des Compartiments Absorbants et pourront exercer leurs droits de porteurs de parts comme porteurs de parts du Compartiment Absorbant.

Des exemplaires du prospectus et des document d'information clés des Compartiments Absorbés et des Compartiments Absorbants ainsi que toute autre information en relation avec les fusions peuvent être obtenus sans frais sur demande auprès du siège social du Fonds Absorbant.

- b) Projet commun de fusion avec BL FUND SELECTION, société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois

Le conseil d'administration de BL FUND SELECTION et le conseil d'administration de BLI - BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS (ci-après conjointement les « Conseils d'Administration ») on décidé de procéder à la fusion du compartiment BL FUND SELECTION - SMART EVOLUTION (le « Compartiment Absorbé ») dans le compartiment SELECTION F - SMART EVOLUTION (le « Compartiment Absorbant ») avec date d'effet au 5 juin 2023 (la « Date d'Effet »).

Compartiment Absorbé		Compartiment Absorbant
BL FUND SELECTION - SMART EVOLUTION		SELECTION F - SMART EVOLUTION
Classe B: LU2227826869	→	Classe C: LU0384367917
Classe BM: LU2227826943	→	Classe CM: LU2604188743

Type de fusion et Compartiment concernés

Le Compartiment Absorbé sera fusionné par absorption avec le Compartiment Absorbant correspondant (la « Fusion ») selon les dispositions prévues par l'article 1 (20) a) de la Loi de 2010. La Fusion se fera par le transfert de l'ensemble de l'actif et du passif du Compartiment Absorbé au Compartiment Absorbant, moyennant l'attribution aux actionnaires du Compartiment Absorbé, de parts du Compartiment Absorbant.

Suite à l'opération de Fusion, le Compartiment Absorbé cessera d'exister et le compartiment BL FUND SELECTION - SMART EVOLUTION sera liquidé.

Contexte et motivation de la Fusion

Le Compartiment Absorbé et le Compartiment Absorbant ont été créés à l'initiative et pour les besoins de la même entité du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale en France, en l'occurrence l'entité CM-CIC Gestion, Paris. Alors que l'accès au Compartiment Absorbés et à ses compartiments est limité aux investisseurs institutionnels au sens de l'article 174(2) de la Loi de 2010, l'accès au Compartiment Absorbants et à ses compartiments n'est pas limité aux investisseurs institutionnels au sens de l'article 174(2) de la Loi de 2010.

Dans la mesure où le Compartiment Absorbé et le Compartiment Absorbant présentent des caractéristiques similaires en termes d'objectif d'investissement, de politique d'investissement et d'horizon d'investissement, la décision a été prise de fusionner le Compartiment Absorbé dans le Compartiment Absorbant offrant à la fois des possibilités d'accès plus larges en termes de qualification des investisseurs. Le regroupement du Compartiment Absorbé et du Compartiment Absorbant au sein d'une même structure de fonds vise également à créer des économies d'échelle du fait de la

SELECTION F

Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2022

suppression d'une structure de fonds à part entière (en l'occurrence le Compartiment Absorbé) du fait de la Fusion.

Incidence prévue de la Fusion proposée sur les actionnaires du compartiment BL FUND SELECTION – SMART EVOLUTION et les porteurs de parts du compartiment SELECTION F – SMART EVOLUTION

La Fusion n'aura pas d'impact sur les droits des porteurs de parts du Compartiment Absorbant. L'apport du Compartiment Absorbé au Compartiment Absorbant résultera en une augmentation de l'actif net pour le Compartiment Absorbant permettant la réalisation d'économies d'échelle grâce à une répartition plus large des charges.

La Fusion aura comme répercussion qu'à partir de la Date d'Effet, les actionnaires du Compartiment Absorbé n'ayant pas demandé le rachat de leurs actions, deviendront porteurs de parts du Compartiment Absorbant.

Le Compartiment Absorbant diffère du Compartiment Absorbé en ce qui concerne les caractéristiques suivantes :

COMPARTIMENT ABSORBÉ BL FUND SELECTION - SMART EVOLUTION	COMPARTIMENT ABSORBANT SELECTION F - SMART EVOLUTION
POLITIQUE DE PLACEMENT	
Politique d'investissement : Ce compartiment mixte flexible est investi sans restriction géographique, sectorielle et monétaire, principalement (c'est-à-dire à hauteur de minimum 51% de ses actifs nets) en OPCVM et autres OPC investissant dans différentes classes d'actifs, à savoir, en actions, obligations, instruments du marché monétaire ou dans d'autres valeurs mobilières conformément à l'article 41 (1) de la loi du 17 décembre 2010. Les avoirs restants, représentant jusqu'à 49% des actifs nets du compartiment, peuvent être investis en : <ul style="list-style-type: none">• instruments du marché monétaire (jusqu'à 25% des actifs nets du compartiment) ;• tout type de valeurs mobilières cotées ou négociées sur un marché réglementé (jusqu'à 25% des actifs nets du compartiment);• produits structurés (jusqu'à 15% des actifs nets du compartiment). En conformité avec l'article 41 (1) a) – d) et 41 (2) a) de la loi de 2010 et de l'article 2 du Règlement Grand-Ducal du 8 février 2008 ainsi que du point 17 des recommandations CESR/07-044b, les produits structurés seront qualifiés comme valeurs mobilières. Si les produits structurés dans lesquels le compartiment investit incluent des instruments	Politique d'investissement : Ce compartiment mixte flexible est investi sans restriction géographique, sectorielle et monétaire, principalement (c'est-à-dire à hauteur de minimum 51% de ses actifs nets) en OPCVM et autres OPC investissant dans différentes classes d'actifs, à savoir, en actions, obligations, instruments du marché monétaire ou dans d'autres valeurs mobilières conformément à l'article 41 (1) de la loi du 17 décembre 2010. Les avoirs restants, représentant jusqu'à 49% des actifs nets du compartiment, peuvent être investis en : <ul style="list-style-type: none">• instruments du marché monétaire (jusqu'à 25% des actifs nets du compartiment) ;• tout type de valeurs mobilières cotées ou négociées sur un marché réglementé (jusqu'à 25% des actifs nets du compartiment);• produits structurés (jusqu'à 15% des actifs nets du compartiment) En conformité avec l'article 41 (1) a) – d) et 41 (2) a) de la loi de 2010 et de l'article 2 du Règlement Grand-Ducal du 8 février 2008 ainsi que du point 17 des recommandations CESR/07-044b, les produits structurés seront qualifiés comme valeurs mobilières.

SELECTION F

Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2022

<p>dérivés alors les produits dérivés doivent respecter les restrictions d'investissement reprises sous le point 6.10. du Prospectus. En outre, les sous-jacents des instruments dérivés incorporés doivent être des actifs éligibles.</p> <p>Les sous-jacents peuvent être composés :</p> <ul style="list-style-type: none">• d'actions,• d'obligations,• de matières premières (y compris mais sans y être limités, des métaux précieux),• de paniers d'obligations et/ou d'actions• d'indices (p.ex. indices sur actions, obligations, matières premières, indices financiers, en taux d'intérêt, en taux de change ou en devises)• de paniers de produits boursiers éligibles en conformité avec l'article 41 (1) de la loi du 17 décembre 2010. <p>Les produits structurés sur métaux précieux seront exclusivement des Exchange Traded Commodities (« ETC ») sur métaux précieux pour autant que ces produits ne contiennent pas de dérivés imbriqués (selon l'article 10 des guidelines de la CESR/07-044 concernant les actifs éligibles pour les investissements des OPCVM) et qu'ils ne donnent pas lieu à une livraison physique du métal sous-jacent. Ces ETC pourront représenter jusqu'à 10% des actifs nets.</p> <p>A des fins de couverture ou d'optimisation du portefeuille, et sous respect des dispositions des chapitres 5 et 6 du Prospectus, le compartiment pourra investir en produits dérivés (tels que futures sur obligations, futures sur indices actions, changes à terme sur devises convertibles ou non, options traitées sur des marchés réglementés).</p>	<p>Les produits structurés sur métaux précieux seront exclusivement des Exchange Traded Commodities (« ETC ») sur métaux précieux pour autant que ces produits ne contiennent pas de dérivés imbriqués (selon l'article 10 des guidelines de la CESR/07-044 concernant les actifs éligibles pour les investissements des OPCVM) et qu'ils ne donnent pas lieu à une livraison physique du métal sous-jacent. Ces ETC pourront représenter jusqu'à 10% des actifs nets.</p> <p>A des fins de couverture ou d'optimisation du portefeuille et sous respect des dispositions des chapitres 4 et 5 du Règlement de Gestion, le compartiment pourra investir en produits dérivés tels que des futures sur indices actions, changes à terme sur devises convertibles ou non, options traitées sur des marchés réglementés.</p> <p>Le compartiment pourra investir dans des produits structurés qui seront qualifiés comme valeurs mobilières conformément aux points 4.1.a.- 4.1.d. ou conformément au point 4.2.a. du Règlement de Gestion et dont les sous-jacents peuvent être composés d'actions, d'obligations, de paniers d'obligations et/ou d'actions ou d'indices (p.ex. indices sur actions, obligations, matières premières, indices financiers, en taux d'intérêt, en taux de change ou en devises) et de paniers de produits boursiers éligibles en conformité avec l'article 41 (1) de la Loi de 2010.</p> <p>Si les produits structurés dans lequel le compartiment investit incluent des instruments dérivés, alors les produits dérivés doivent respecter les restrictions d'investissement reprises sous le point 5.10.b du Règlement de Gestion. En outre, les sous-jacents des instruments dérivés incorporés doivent être des actifs éligibles conformément au point 4.1. respectivement au point 4.2.a. du Règlement de Gestion.</p> <p>Etant donné que les actifs du compartiment sont sujets aux fluctuations du marché et aux risques inhérents à tout investissement en actions, la Société de Gestion ne peut garantir la réalisation de ses objectifs.</p>
Horizon d'investissement : Supérieur à 4 ans.	Horizon d'investissement : Moyen Terme.
SRRI : 4	« Identique au Compartiment Absorbé »

SELECTION F

Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2022

GESTIONNAIRE ET/OU CONSEILLER EN INVESTISSEMENTS	
Gestionnaire : BLI - BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS, Luxembourg soumis à la surveillance de COMMISSION DE SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER (CSSF), Luxembourg	Gestionnaire : BLI - BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS, Luxembourg soumis à la surveillance de COMMISSION DE SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER (CSSF), Luxembourg Conseiller en Investissements de la Société de Gestion : CREDIT MUTUEL GESTION, soumis à la surveillance de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

COMMISSIONS ET FRAIS A CHARGE DU COMPARTIMENT	
Commission de Gestion Pour les classes d'actions A et B : Maximum 0,9% p.a. calculée trimestriellement et basée sur l'actif net moyen de la classe d'action concernée durant le trimestre en question. Pour la classe d'action BM : Maximum 0,45% p.a. calculée trimestriellement et basée sur l'actif net moyen de la classe d'action concernée durant le trimestre en question. Commissions du Dépositaire (exclusion faite des frais de transactions et des frais de correspondants) : Frais de conservation de maximum 0,04% p.a. basé sur l'actif net moyen du compartiment. Frais de dépositaire de maximum 0,02% p.a. basé sur l'actif net moyen du compartiment avec un minimum de EUR 1 250 par mois par compartiment. Frais de surveillance des flux de liquidités de maximum EUR 800 par mois pour le compartiment. Les frais ci-dessus sont exprimés sans TVA. Autres commissions de la Société de Gestion et commission d'Administration Centrale : Maximum 0,07% p.a., payable trimestriellement et calculés sur la moyenne des actifs nets du compartiment pendant le trimestre considéré, avec un minimum n'excédant pas un montant de EUR 70.000 p.a.	Commission de Gestion et Commission d'Administration Centrale : <u>Pour la classe d'actions C :</u> Maximum 1,20% p.a. calculée et payable trimestriellement et basée sur l'actif net moyen de la classe d'action concernée durant le trimestre en question pour les services prestés à l'exception des services d'administration centrale. + Max 0,10% par an payable trimestriellement et basée sur l'actif net moyen du compartiment durant le trimestre en question avec un minimum ne dépassant pas EUR 32.000 p.a. pour les services d'administration centrale. <u>Pour la classe d'action CM :</u> Maximum 0,45% p.a. calculée et payable trimestriellement et basée sur l'actif net moyen de la classe d'action concernée durant le trimestre en question pour les services prestés à l'exception des services d'administration centrale. + Max 0,10% par an payable trimestriellement et basée sur l'actif net moyen du compartiment durant le trimestre en question avec un minimum ne dépassant pas EUR 32.000 p.a. pour les services d'administration centrale. Commissions du Dépositaire (exclusion faite des frais de transactions et des frais de correspondants) : Maximum 0,10% p.a., calculée et payable trimestriellement et basée sur l'actif net du compartiment durant le trimestre en question avec un minimum ne dépassant pas EUR 15.000 p.a.

SELECTION F

Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2022

COMMISSION DE PERFORMANCE	
N/A	N/A

TAXE D'ABONNEMENT	
<p>Classe B :</p> <p>Dans la mesure où les classes de parts B ne s'adressent pas à l'attention exclusive d'investisseurs institutionnels au sens de l'article 174 (2) de la Loi de 2010, une taxe d'abonnement de 0,05% est applicable.</p> <p>Classe BM :</p> <p>Dans la mesure où les classes de parts BM s'adressent à l'attention</p> <p>i. d'investisseurs institutionnels au sens de l'article 174 (2) de la Loi de 2010 ou</p> <p>ii. d'investisseurs qui se qualifient comme établissement de crédit ou entreprise d'investissement</p> <p>une taxe d'abonnement de 0,05% est applicable.</p>	<p>Classe C :</p> <p>Dans la mesure où les classes de parts C ne s'adressent pas à l'attention exclusive d'investisseurs institutionnels au sens de l'article 174 (2) de la Loi de 2010, une taxe d'abonnement de 0,05% est applicable.</p> <p>Classe CM :</p> <p>Dans la mesure où les classes de parts CM s'adressent à l'attention</p> <p>i. d'investisseurs institutionnels au sens de l'article 174 (2) de la Loi de 2010 ou</p> <p>ii. d'investisseurs qui se qualifient comme établissement de crédit ou entreprise d'investissement</p> <p>une taxe d'abonnement de 0,05% est applicable.</p>

Afin de permettre aux actionnaires du Compartiment Absorbé d'avoir une vue globale sur toutes les caractéristiques du Compartiment Absorbant correspondant, ils sont invités à prendre connaissance du prospectus du Fonds mis à jour ainsi que du document d'information clé pour l'investisseur du Compartiment Absorbant qui est disponible sur demande et sans frais au siège social de BL FUND SELECTION . Les actionnaires du Compartiment Absorbé sont également invités à consulter leur conseiller professionnel au sujet des conséquences potentielles de la Fusion sur leur régime fiscal spécifique.

C. Critères adoptés pour l'évaluation de l'actif et du passif aux dates de calcul des ratios d'échange

Aux fins du calcul du ratio d'échange, l'actif et le passif du Compartiment Absorbé et du Compartiment Absorbant seront évalués suivant les dispositions du prospectus et des règlements de gestion en vigueur.

BLI – BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS prend en charge les frais spécifiques liés à la préparation et l'implémentation de la Fusion.

Le réviseur d'entreprises agréé ERNST & YOUNG, a été mandaté par le Conseil afin de valider les critères adoptés pour l'évaluation de l'actif et du passif du Compartiment Absorbé et du Compartiment Absorbant correspondant à la date du calcul du ratio d'échange, la méthode de calcul du ratio d'échange et le ratio d'échange ainsi déterminé pour la Fusions.

Une copie des rapports du réviseur sera conservée au siège social de la Fonds et sera disponible sur demande et sans frais pour les actionnaires du Compartiment Absorbé et du Compartiment Absorbant.

D. Méthodes de calcul des ratios d'échange

Le rapport d'échange des actions du Compartiment Absorbé pour des actions du Compartiment Absorbant sera déterminé sur base des valeurs nettes d'inventaire des classes d'actions du Compartiment Absorbant et du Compartiment Absorbé datées du 5 juin 2023.

Pour la fusion du Compartiment Absorbé dans le Compartiment Absorbant, l'échange des parts se fera :

SELECTION F

Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2022

-sur base de la valeur nette d'inventaire de la classe d'actions « B » du Compartiment Absorbé et de la valeur nette d'inventaire de la classe d'actions « C » du Compartiment Absorbant et
-sur base de la valeur nette d'inventaire de la classe d'actions « BM » du Compartiment Absorbé et le prix initiale de EUR 100 de la classe d'actions « CM » du Compartiment Absorbant.

Les rapports d'échange seront déterminés avec cinq décimales.

Sachant que la devise de référence du Compartiment Absorbé est la même que celle du Compartiment Absorbant (EUR), aucun taux de change entre les devises de référence respectives du Compartiment Absorbé et du Compartiment Absorbant ne devra être appliqué. De même, les valeurs nettes d'inventaires des classes d'actions du Compartiment Absorbé et des classes d'actions respectives du Compartiment Absorbant sont déterminées dans la même devise de référence. Ainsi, aucun taux de change ne devra être appliqué.

La valeur nette d'inventaire du Compartiment Absorbé et du Compartiment Absorbant sont déterminées et calculées chaque jour ouvrable bancaire complet à Luxembourg en utilisant les derniers cours de clôture disponibles. Les actifs nets du Compartiment Absorbé et du Compartiment Absorbant sont évalués selon la méthode d'évaluation retenue dans le dernier prospectus et le règlement de gestion, tels que visés par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF ») à la date du 17 avril 2023 (Compartiment Absorbé) et 27 avril 2023 (Compartiment Absorbant).

La dernière valeur nette d'inventaire du Compartiment Absorbé sera celle datée du 2 juin 2023.

F. Règles applicables au transfert d'actifs et à l'échange d'actions

A la Date d'Effet, l'actif et le passif du Compartiment Absorbé, tels qu'il existe à la Date d'Effet, sera transféré de plein droit au Compartiment Absorbant. Le cas échéant, l'ajustement du portefeuille du Compartiment Absorbé sera effectué avant la fusion. Les revenus à recevoir comptabilisés pour le Compartiment Absorbé seront alloués au Compartiment Absorbant. Les revenus à recevoir du Compartiment Absorbant seront maintenus inchangés.

Les actionnaires du Compartiment Absorbé se verront attribuer des parts du Compartiment Absorbant nouvellement émises pour une valeur équivalente à la valeur des actions détenues par ces actionnaires dans le Compartiment Absorbé, laquelle est déterminée sur base de la valeur nette d'inventaire par action datée du 5 juin 2023.

Simultanément, les classes d'actions émises par le Compartiment Absorbé seront annulées.

Suite à l'opération de Fusion, le Compartiment Absorbé cessera alors d'exister.

Aucune commission de souscription ne sera prélevée au sein du Compartiment Absorbant en raison de la Fusion.

G. Autres informations

A partir du 26 avril 2023, les ordres de souscription ou de conversion vers le Compartiment Absorbé ne seront plus acceptés.

Les actionnaires du Compartiment Absorbé qui ne souhaiteraient pas participer à la Fusion peuvent demander le rachat de leurs actions sans application d'un droit de sortie du 26 avril 2023 – 29 mai 2023 avant midi à Luxembourg. Les demandes de rachat de conversion ne seront plus acceptées à partir de la date du 29 mai 2023 à midi. A la Date d'Effet, les actionnaires du Compartiment Absorbé qui n'ont pas demandé le rachat ou la conversion de leurs actions recevront les parts correspondantes du Compartiment Absorbant et pourront exercer leurs droits d'actionnaires comme porteurs de parts du Compartiment Absorbant.

SELECTION F

Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2022

Des exemplaires du prospectus et des documents d'information clés du Compartiment Absorbé et du Compartiment Absorbant ainsi que toute autre information en relation avec la fusion peuvent être obtenus sans frais sur demande auprès du siège social du Fonds Absorbant.

SELECTION F

Informations supplémentaires (non-auditées) au 31 décembre 2022

1 - Gestion du risque global

Conformément aux exigences de la circulaire CSSF 11/512, le Conseil d'Administration de la Société de Gestion doit déterminer le risque global du Fonds, en appliquant soit l'approche par les engagements soit l'approche par la VaR ("*Value at Risk*").

En matière de gestion des risques, le Conseil d'Administration de la Société de Gestion a choisi d'adopter l'approche par les engagements comme méthode de détermination du risque global.

2 - Rémunération

La politique de rémunération de BLI - Banque de Luxembourg Investments s'aligne sur celle en vigueur au sein de sa maison-mère, la Banque de Luxembourg. Cette politique respecte les dispositions réglementaires et les valeurs auxquelles s'identifie BLI - Banque de Luxembourg Investments sur le long terme.

BLI - Banque de Luxembourg Investments respecte un équilibre approprié entre les composantes fixes et variables de la rémunération totale de ses collaborateurs. La composante fixe représente une part suffisamment importante de la rémunération totale pour qu'une liberté complète puisse être exercée en matière de politique relative aux composantes variables de la rémunération, et notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. BLI - Banque de Luxembourg Investments se réserve le droit de revenir sur toute attribution de rémunération variable s'il s'avère que celle-ci a été accordée dans des conditions de mauvaise conduite. Dans de tels cas, BLI - Banque de Luxembourg Investments pourra exiger du collaborateur le remboursement de tout ou partie du montant alloué, jusqu'à trois années après son versement.

L'évolution de la rémunération des collaborateurs est liée à l'expérience accumulée et à la prise de nouvelles responsabilités, mais également à une appréciation annuelle de chaque collaborateur par la hiérarchie. Celle-ci s'appuie sur des critères qualitatifs plutôt que sur des critères quantitatifs. Lorsque critères quantitatifs il y a, ils s'expriment et s'apprécient davantage par rapport à l'atteinte d'objectifs de groupe. En aucun cas le montant de la gratification n'est corrélé avec les performances financières qu'aurait pu générer un collaborateur.

Conformément à l'article 5 du règlement européen n°2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, la politique de rémunération de BLI - Banque de Luxembourg Investments prend en compte les risques en matière de durabilité.

De manière concrète, BLI - Banque de Luxembourg Investments considère que la transition vers une économie équilibrée et durable fait partie intégrante de ses objectifs et que chacun a un rôle actif à y jouer. Les facteurs de durabilité étant intégrés dans les critères d'appréciation qualitative de la rémunération au même titre que les autres critères pertinents, chaque collaborateur participe activement à l'atteinte des objectifs de BLI - Banque de Luxembourg Investments en matière de durabilité.

La politique de rémunération de BLI - Banque de Luxembourg Investments est revue chaque année et son implémentation fait l'objet d'une évaluation annuelle indépendante.

Au cours de l'exercice social 2022, une rémunération totale de EUR 9,532 millions a été payée à un nombre moyen de 64 employés, avec une composante variable pondérée à 30%. La rémunération totale payée aux 20 preneurs de risques matériels identifiés s'élevait à EUR 5,409 millions, avec une composante variable pondérée à 43%.

Le détail de la politique de rémunération actualisée, y compris notamment une description de la manière dont les rémunérations et avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution

SELECTION F

Informations supplémentaires (non-auditées (suite))

au 31 décembre 2022

des rémunérations et des avantages, la composition du comité de rémunération et l'intégration des facteurs de durabilité, est disponible sans frais sur simple demande des investisseurs sur www.bli.lu.

3 - Informations concernant la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation du collatéral cash (règlement UE 2015/2365, ci-après "SFTR")

A la date des états financiers, le Fonds n'est pas concerné par les exigences de publications SFTR. Aucune opération entrant dans le cadre de la réglementation SFTR n'a été réalisée au cours de la période de référence des états financiers.

4 - Informations en matière de durabilité

Conformément aux exigences du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (" SFDR ") tel que modifié le Fonds est catégorisé sous l'article 6.

Les investissements sous-jacents à ces produits financiers ne tiennent pas compte des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.